

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 9 septembre 2015

Président	:	M. Lionel WINKLER
Secrétaires	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Julien KUNDERT
		M. Edgar SCHNEIDER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 9 septembre 2015 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2015

2 Prestation de serment d'un conseiller ou d'une conseillère en remplacement de M. Marcel Muggli (SOC), démissionnaire

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

- 3.1 de la commission chargée de rapporter sur le préavis 26/2015, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 107 al.1 RCom, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.- au maximum pour la réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby (date de la commission : le lundi 17 août 2015 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux)
- 3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme Bibiana Streicher concernant la mise en place de caméras de surveillances dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux (date de la commission : le jeudi 1er octobre 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Nominations

- 6.1 d'un membre de la Commission de gestion en remplacement de M. Lionel Winkler (PLR), démissionnaire ;
- 6.2 d'un membre de la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association

Sécurité Riviera en remplacement de M. Marcel Muggli (SOC), démissionnaire.

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Préavis déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art 107 al.1 RCom

8.1 No 26/2015, **déposé par la voie de l'urgence** selon l'art. 107 du Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.- au maximum pour la réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby (date de la commission, le lundi 17 août 2015 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux).

9 Rapports des commissions :

9.1 sur le rapport-préavis No 20/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat « Branché sur le futur » de M. le Conseiller communal Yves Laurent Kundert, pris en considération le 11 décembre 2013 (Rapp : M. Florian Chiaradia), rapport de minorité (Rapp : M. Tal Luder) ;

9.2 sur le préavis No 22/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 445'000.- au maximum pour la démolition et la reconstruction de la passerelle sur la Veraye à l'aval de l'aqueduc CFF, ainsi que la démolition et la reconstruction du cheminement en porte à faux (estacade) sur la rive droite de la Veraye, entre l'aqueduc CFF et l'embouchure de la Veraye (Rapp : M. Tal Luder) ;

9.3 sur le préavis No 23/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 250'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Baye de Clarens (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

9.4 sur le préavis No 24/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 275'000.00 au maximum pour l'élaboration du projet d'exécution de la Grand'Place à Clarens (Rapp : M. Armin Gote) ;

9.5 sur le préavis No 26/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.- au maximum pour la réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby, **déposé par la voie de l'urgence** selon l'art. 107 du Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014 (Rapp : M. Bassam Degerab) ;

9.6 sur le rapport No 25/2015 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (Rapp : M. Patrick Aubort), rapport de minorité (Rapp : M. Alexandre

Staeger) ;

- 9.7 sur le postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet : « Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la Ville de Montreux » (Rapp : M. Olivier Gfeller).

10 Préavis de la Municipalité :

- 10.1 No 27/2015 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- par an pour 2015 et 2016, à financer par crédit budgétaire complémentaire en 2015 et par le budget ordinaire en 2016, en faveur de la consolidation des développements réalisés par le Montreux Comedy Festival et de son internationalisation (date de la commission : le lundi 14 septembre 2015 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

11 Développement des motions et des postulats

12 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Lionel Winkler donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à la première séance de notre Conseil communal de cette dernière année politique de la législature.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité, présente in corpore afin d'assister et participer à nos débats, ainsi qu'aux représentants des médias et au public que je remercie de l'intérêt qu'ils manifestent pour les travaux de notre Conseil.

Chères Conseillères, chers Conseillers, comme je l'ai dit, nous entamons la dernière année de la législature, une année politique qui sera chargée en tous points de vue. Outre des ordres du jour certainement bien fournis tout au long de l'année et les activités des commissions qui vont s'y rapporter, il y aura également les élections fédérales dans un mois, puis les élections communales du mois de février et la campagne qui va s'y associer.

Je compte donc sur vous pour que nous assumions tous ensemble nos responsabilités durant cette année, notamment en ce qui concerne les dépouillements où d'importantes forces vives seront nécessaires à la bonne marche de ces travaux.

Et au sujet de la campagne à venir pour les élections communales, je compte également sur vous pour que le respect et l'esprit constructif régnant de manière

traditionnelle lors des séances de notre Conseil soient tout naturellement maintenus durant cette année !

Il va donc sans dire que la campagne électorale, dans son dynamisme, ses fastes et ses éventuels rebondissements se déroulera à l'extérieur et non pas lors de nos débats et de nos prises de décisions en plénum ! J'y veillerai !...

Mesdames et Messieurs, je me réjouis véritablement de cette année politique très active que nous allons entamer dès maintenant, en constatant que le quorum est atteint pour la séance de ce soir.

La convocation comprenant l'ordre du jour ayant été envoyée en temps utile, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera dans le procès-verbal.

Présence :

80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Magdalena Müller, Amiira Neff, MM. Bruno Femia, Christian Gagnat, Angelo Giuliano, Mario Gori, Michel Granato, Bernard Gret, Anthony Huys, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Nick Miller, Francis Niquille, Heinz Schoeneich, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Yves Cornaro, Francis Gonzalez, Cyril Pabst, Sassenthiran Vairavanathar.

Je déclare donc la séance ouverte et nous pouvons passer à l'ordre du jour.

A propos de cet ordre du jour, vous aurez certainement remarqué que le rapport concernant la prise en considération ou non du postulat de Mme Catherine Buchet Bulliard intitulé : « Pour un accès et un croisement facilité des véhicules lors d'affluence au Col de Jaman » ne figure pas dans cet ordre du jour.

La postulante, absente ce soir en raison d'un déplacement professionnel, souhaite néanmoins participer à l'éventuel débat sur le sujet. Elle a demandé que ce point soit reporté à la séance d'octobre. Le sujet du postulat n'étant pas une priorité absolue et l'issue du postulat étant par ailleurs incertaine selon les conclusions de la commission, j'ai accepté de reporter ce point sur notre séance d'octobre.

Ceci étant dit, l'ordre du jour suscite-t-il une remarque ? Ce n'est pas le cas, nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour ».

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2015

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Chevallier pour la précision de son travail.

2 PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE M. MARCEL MUGGLI (SOC), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de M. Ihab Al Jundi. La liste socialiste ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de M. Ihab Al Jundi conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Ihab Al Jundi est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président Lionel Winkler félicite M. Ihab Al Jundi pour son élection. Il lui remet le diplôme de Conseiller communal, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux en guise de bienvenue, ainsi que sa carte de présence à insérer à la place de son choix au sein de l'assemblée dont il appartient maintenant de plein droit.

Applaudissements de l'assemblée.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de rapporter sur le préavis 26/2015, déposé par la voie de l'urgence au sens de l'art. 107 al. 1 RCCom, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.- au maximum pour la réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby (date de la commission : le lundi 17 août 2015 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux)

Cette commission s'est déroulée sous la présidence des VERTS en la personne de M. Bassam Degerab et les membres sont :

Mme Bibiana Streicher, MM. Raphaël Corbaz, Florian Despond, Alioune Diop, Mario Gori, Yanick Hess, Jean-Bernard Kammer, Franco Meichtry, Roland Rimaz.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président Lionel Winkler tient ici à remercier les présidents de groupes ainsi que les commissaires pour leurs réactivités durant cette dernière période estivale, qui ont ainsi assumé la bonne tenue de cette commission sous le sceau de l'urgence.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme Bibiana Streicher concernant la mise en place de caméras de surveillances dans des endroits stratégiques dans la ville de Montreux (date de la commission : le jeudi 1er octobre 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence UDC : M. Christian Gagnat

Membres : Mmes Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Christian Bürki, Jean-Marc Forclaz, Rolf Gosewinkel, Jean Jacques Kiala, Olivier Raduljica, Vincent Tschopp, Christian Vernier.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président a une autre communication du Bureau concernant le dépouillement des élections fédérales et il en donne lecture :

« Comme déjà annoncé lors de la séance du mois de juin et tout à l'heure, un nombre important de personnes seront nécessaires au dépouillement des élections fédérales du 18 octobre prochain.

Une liste est à votre disposition auprès de notre secrétaire afin de vous inscrire pour ce dépouillement.

Faites-y bon accueil et soyez très nombreux à participer à cette action civique que chaque Conseillère et chaque Conseiller devrait vivre au moins... 2 fois dans sa vie !

Cette liste sera à disposition auprès notre secrétaire jusqu'à l'extinction des feux ! Je vous suggère vivement de passer vers elle tout à l'heure.

D'autre part, vous pouvez également noter la date du 8 novembre pour l'éventuel deuxième tour de l'élection au Conseil des Etats. Des informations viendront en temps utile concernant ce sujet.

Pour terminer, une petite communication de service sous forme de rappel : lorsqu'un membre du Conseil quitte la salle, pour une quelconque raison, il a l'obligation de prendre sa carte de présence avec lui. Ceci pour la bonne marche du système mis en place pour les travaux du Conseil. Je vous en remercie par avance ».

4 CORRESPONDANCE

M. le Président a tout d'abord reçu un courrier émanant de Mme Stéphanie Malard à Territet relative à la nuisance des corbeaux. M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

M. le Président transmet ce courrier à la Municipalité pour objet de sa compétence et il répondra en ce sens à Mme Malard.

M. le Président a ensuite reçu un long courrier de notre collègue M. Gilles Marco dont il imagine que le titre est : « Gestion déloyale des intérêts publics ». Il ne lira pas ce courrier au sens de l'art. 98 al. 2 de notre règlement. Il en sera par contre fait mention au procès-verbal et sera mis à disposition des autres membres du Conseil, au Greffe municipal.

Le troisième courrier est la lettre de M. Marcel Muggli (SOC) concernant sa démission du Conseil communal. M. le Président en donne lecture.

Le dernier courrier émane de M. Lionel Winkler, concernant sa démission de la Commission de gestion. Il en donne lecture.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait pas de communication de la Municipalité dans l'enveloppe, mais M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication relative à l'approbation préalable du Plan général d'affectation (PGA) :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En date du 10 juin 2015, le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement le plan général d'affectation de la Commune de Montreux concernant la partie urbanisée de notre territoire.

Cette décision a été notifiée au début du mois de juillet 2015 à tous les opposants intervenus durant les procédures d'enquêtes qui se sont déroulées en avril 2007 et en septembre 2013 et lesquelles, pour rappel, ont suscité un total de 132 interventions. Actuellement, les délais de recours – qui dépendent du moment où chaque destinataire a pris connaissance de la décision d'approbation – touchent à leur fin et le Département cantonal, conjointement avec la Commune, a réceptionné à ce jour 19

recours déposés dans les formes auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Compte tenu de l'échéance très proche de ces délais de recours au moment de la rédaction de cette communication, la Municipalité n'est pas en état de procéder à un compte-rendu détaillé de la portée de chaque pourvoi. A ce stade néanmoins et de manière générale, elle se déclare soulagée en constatant que le sort qu'a réservé votre Conseil au traitement des différentes oppositions a très majoritairement été admis, laissant ainsi présager d'une bonne adhésion au PGA ainsi qu'à son règlement.

Cela dit, la plupart des recours ne sont *a priori* pas de nature à remettre en cause de manière fondamentale le plan d'affectation, en ce sens qu'il s'agit principalement d'interventions émanant de propriétaires qui contestent, en relation à l'affectation de leur bien-fonds ou de celle d'un secteur proche de leur propriété, la réponse à leur opposition telle qu'adoptée par votre Conseil. En revanche, parmi les recours dont la Municipalité a aujourd'hui connaissance, il convient de signaler deux cas particuliers, ceux d'Helvetia Nostra et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Pour le premier, cette association soulève des griefs ayant trait aux zones de coteaux qui devraient selon elle être inconstructibles et, pour le surplus, demande de geler toute nouvelle affectation des zones intermédiaires, en invoquant par ailleurs la problématique des résidences secondaires.

Pour le second, l'Office fédéral conteste l'approbation du PGA, au motif qu'il violerait les dispositions du droit fédéral. Cette prise de position est d'autant plus déconcertante que la compatibilité du nouveau plan d'affectation avec les dispositions de la LAT, impliquant des compensations pour chaque nouvelle zone colloquée en zone à bâtir, a fait l'objet d'un contrôle détaillé par le Département cantonal. Ce dernier se déclare d'ailleurs extrêmement surpris, alors que la méthode de calcul des réserves à bâtir a précisément été débattue avec la Confédération. La Cheffe du Département du Territoire et de l'Environnement a d'ailleurs déjà réagi en contestant vivement ce changement de position. Ainsi, sans plus attendre et de concert avec les instances cantonales, la Municipalité prendra langue avec les services concernés de façon à clarifier les griefs invoqués, au demeurant contestables, en vue de permettre de dégager rapidement une solution qui soit de nature à satisfaire pleinement les exigences légales en la matière.

La Municipalité ne manquera pas de renseigner votre Conseil au fur et à mesure des dernières évolutions de cet important dossier.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de cette présente communication ».

Il n'y a pas d'autres communications.

6 NOMINATIONS

6.1 d'un membre de la Commission de gestion en remplacement de M. Lionel Winkler (PLR), démissionnaire ;

M. le Président demande s'il y a une candidature.

M. Florian Despond déclare que le groupe PLR a l'immense plaisir de présenter la candidature de M. Joseph Filippone.

Il n'y a pas d'autres candidatures. C'est donc l'article 70 al. 4 qui s'applique et M. Filippone est nommé tacitement à la Commission de gestion, pour autant qu'aucune opposition ne soit manifestée ? Ce qui est le cas.

M. le Président propose donc d'entériner cette nomination par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler félicite M. Joseph Filippone pour sa nomination à la Commission de gestion et lui souhaite autant de plaisir qu'il en a eu dans sa nouvelle fonction.

6.2 d'un membre de la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera en remplacement de M. Marcel Muggli (SOC), démissionnaire.

M. le Président demande s'il y a une candidature.

M. Olivier Raduljica déclare que le groupe socialiste a l'infini plaisir de présenter la candidature de M. Alain Imhof.

Il n'y a pas d'autres candidatures. C'est donc également l'article 70 al. 4 qui s'applique par analogie dans ce cas, et M. Alain Imhof est donc nommé tacitement membre de la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, pour autant qu'aucune opposition ne soit manifestée ? Ce qui est le cas.

M. le Président propose donc d'entériner également cette nomination par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président félicite M. Alain Imhof pour sa nomination au sein de la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera et lui souhaite également beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles responsabilités.

7 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion, mais deux postulats et trois interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Mme Irina Gote a déposé un postulat ayant pour titre : « Pour l'installation aux différents points d'entrées de notre Commune, de panneaux indiquant les places libres dans les parkings de la ville ».

M. Daniel Manzini a déposé un postulat ayant pour titre : Traversée de Clarens par la Rue du Lac : « Entre incohérence et incompréhension ».

M. le Président rappelle que le nouveau règlement prévoit que tout postulat, motion ou projet de règlement peut être développé lors de la même séance que son dépôt, ou à la séance suivante, comme précédemment.

Dans tous les cas, après le développement de la proposition, le Conseil devra statuer sur sa recevabilité, puis elle sera transmise à une commission pour la prise en considération ou non, si 5 membres du Conseil le souhaitent. Dans le cas contraire, la proposition est immédiatement débattue, puis le Conseil votera sur sa prise en considération ou non.

M. le Président suggère donc, au vu de cette nouvelle réglementation, de préciser lors du dépôt du titre des propositions, si l'on souhaite développer séance tenante ou lors de la prochaine séance.

M. le Président a bien compris que pour Mme Irina Gote le développement se fera lors de la prochaine séance, du moment qu'il n'y a que le titre.

Les interpellations déposées sont au nombre de trois :

- 1) Interpellation de M. Marcel Jost, qui a pour titre : « L'arrivée des réfugiés à l'abri PC de Vinet à Clarens ».
- 2) Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la motion du 23 février 2005 sur la gestion des subventions (directes et indirectes) communales.
- 3) Interpellation de M. Alain Imhof : « Quid du plan de quartier de Chernex – centre ? »

Ces interpellations seront développées au point 12 de l'ordre du jour.

M. le Président a oublié de dire que les postulats seront développés au point 11 de l'ordre du jour.

8 PRÉAVIS DÉPOSÉ PAR LA VOIE DE L'URGENCE AU SENS DE L'ART. 107 AL. 1 RCCOM :

8.1 No 26/2015, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 107 du Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.- au maximum pour la réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby (date de la commission, le lundi 17 août 2015 à 19 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux).

A ce point de l'ordre du jour, M. le Président déclare qu'il va donner la parole à la Municipalité afin qu'elle présente son préavis 26/2015 et qu'elle argumente sa demande de traitement par la voie de l'urgence, puis ouvrir la discussion sur l'objet du préavis et sur l'urgence uniquement.

On ne votera, dans ce point de l'ordre du jour, que sur l'urgence demandée par la Municipalité pour autant que 10 membres au moins se prononcent contre cette urgence au sens de l'art. 107 al. 2 de notre règlement.

Le traitement de fond du préavis par la commission ad hoc sera discuté au point 9.5 de l'ordre du jour si l'urgence n'est pas contestée par le Conseil.

M. le Président laisse maintenant la parole à la Municipalité

M. Christian Neukomm tient à dire quelques mots pour signaler qu'effectivement ces travaux sont rendus urgents par le fait que l'hiver approchant et la dégradation de la chaussée étant très importante, il y avait le risque, avec un hiver plus ou moins rigoureux, que l'on ne puisse plus circuler et que l'on soit obligé de fermer complètement la route pour des questions de praticabilité. Cela a fait que la Municipalité a choisi de prendre un chemin un peu plus rapide afin que les travaux puissent se dérouler encore en automne, de manière à d'abord pouvoir les planifier et tous ont pu constater qu'avec la planification qui sera mise en place, il n'y aura au maximum qu'un mois de blocage de la route, alors que si l'on avait essayé de passer un hiver sans intervenir, le risque était plus important que la route doive être fermée plusieurs mois.

Cela a incité la Municipalité à prendre rapidement des mesures, afin de permettre que les travaux sur cette route se fassent dans les meilleurs délais.

La discussion est ouverte sur le préavis et sur l'urgence. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Au sens de l'art. 107 al. 2 de notre règlement, M. le Président demande si 10 membres au moins s'opposent à l'urgence demandée par la Municipalité ?

Ce n'est pas le cas, donc le rapport de la commission nommée en urgence sera discuté au point 9.5 de l'ordre du jour.

9 RAPPORTS DES COMMISSIONS :

9.1 sur le rapport-préavis No 20/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat « Branché sur le futur » de M. le Conseiller communal Yves Laurent Kundert, pris en considération le 11 décembre 2013 (Rapp : M. Florian Chiaradia), rapport de minorité (Rapp : M. Tal Luder) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Tal Luder relève un tout petit détail, il a signé le rapport : "le président-rapporteur de minorité" et il pense que le bon terme est plutôt "le rapporteur de la minorité". Ceci est donc à corriger pour le procès-verbal.

La discussion est ouverte.

M. Bassam Degerab déclare que le groupe des Verts souhaite déposer au vote l'amendement no 2 qui a été refusé lors de la commission.

M. le Président propose à M. Degerab qu'il lise l'amendement et qu'il lui transmette le texte.

L'amendement consiste à **allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 30'000.- au maximum pour la pose des bornes** indépendamment du reste du préavis.

M. le Président va ouvrir la discussion sur l'amendement qui est proposé mais il aimerait bien avoir le texte sous les yeux afin qu'il puisse suivre.

M. Degerab déclare que le texte est tel qu'il est cité dans le préavis donc il n'a fait que le relire. Il s'agit du texte qui est écrit dans le rapport de majorité, sur l'amendement qui a été déposé et qui a été rejeté en commission.

M. Tal Luder a un petit problème car il dépose le même amendement, il faudrait donc peut-être se mettre d'accord.

M. le Président Lionel Winkler demande qu'on lui précise si cet amendement est à la lettre près exactement le même, sinon cela veut dire qu'il y aura deux amendements ou un sous-amendement.

M. Tal Luder répond que c'est exactement les mêmes, ce que M. Bassam Degerab confirme.

M. le Président lit l'amendement qui est proposé. Les conclusions sont modifiées comme suit :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en place des bornes de recharge décrites dans le présent rapport-préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 30'000.00 au maximum ;

La discussion est ouverte concernant cet amendement.

M. Christophe Privet, personnellement, ne peut que soutenir l'amendement de son collègue des Verts et de son collègue Tal Luder.

Le dossier lumineux du parking est un dossier à rebondissements. Force est de constater que le Municipal en charge de ce dossier a obtenu ce qu'il souhaitait, à savoir que lorsque l'on avait eu le deuxième débat sur les LED, il avait bien fait entendre que la facture serait particulièrement salée et que sur les aspects technologiques rien ne changerai.

M. Privet pense que l'on se retrouve donc ici avec un parking qui va être un véritable solarium, avec une consommation énergétique, alors que le Conseil communal avait été extrêmement clair sur ce point, qui devait être abaissée.

Encore une fois, au contraire des deux votes précédents du Conseil, les services ont présenté ici une solution onéreuse. Donc non seulement on va payer un solarium, non seulement ces 10, 15 voire 20 prochaines années on va payer une facture de courant électrique surfaite, M. Privet reste quelque peu dubitatif.

D'autant plus que lors des deux commissions précédentes, que ce soit M. Privet ou les autres collègues présents au sein des commissions, ont, à plusieurs reprises, demandé à la Municipalité d'envisager toutes les solutions pour que l'on puisse conserver une consommation énergétique raisonnable. Les pistes qui avaient été données à l'époque, et la preuve que l'on n'était pas si stupide dans les commissions, c'est que cela a été repris pour le parking Donner, qui était simplement, par exemple, de peindre en blanc les murs et le plafond de ce parking.

M. Christophe Privet a bien compris en lisant le rapport de commission que ceci pouvait, à certains endroits, poser quelques problèmes. Dans ce dossier, de toute façon depuis le début, tout ne fait que poser des problèmes. Il y a de la mauvaise volonté malgré les deux votes précédents du Conseil, c'est clairement ressenti, c'est pour M. Privet très clair.

D'autant plus que sa grande surprise a été qu'on lie un préavis sur les luminaires, qui a été discuté précédemment, avec maintenant des bornes électriques de véhicules.

M. Privet, et M. le Municipal le sait, est assez au fait de comment fonctionne la politique, c'est un très joli coup qui a été fait, il l'en félicite, et il espère simplement ce soir que le Conseil, encore une fois, ne va pas tomber dans ce piège, qu'il va être attentif à l'ensemble de ces surcoûts, au fait que ce parking va devenir un solarium et que cela va coûter une fortune durant 10 à 15 ans.

Donc encore une fois, M. Privet invite le Conseil à accepter les chargements pour les véhicules électriques et, en refusant le reste du préavis, de passer un message à la Municipalité qui est de lui dire simplement qu'elle doit reprendre le préavis sur la luminescence de ce parking, et revenir avec un projet quelque peu raisonnable et respectueux du label "Cité énergie", que l'on a aucune vergogne à citer souvent, mais qui dans le cas dont on s'occupe ici, M. Privet a franchement l'impression que l'on n'en tient pas compte du tout.

M. Privet remercie ses collègues d'accepter cet amendement.

La discussion continue.

M. Olivier Blanc va tout simplement renoncer à prendre la parole car M. Christophe Privet a dit tout ce qu'il voulait dire.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess, pour sa part, trouve qu'accepter cet amendement et ne garder que les CHF 30'000.- c'est mettre aux oubliettes tout le reste.

C'est clair que cet objet revient pour la troisième fois, sauf erreur. La commission par 7 OUI propose au Conseil d'entrer en matière, donc M. Hess refusera cet amendement parce que l'on aurait qu'une borne et il faut laisser la suite du préavis se dérouler comme proposé dans les conclusions.

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les commissaires ayant planché sur cet objet en commission, car manifestement une réflexion de fond a été faite si je me réfère au rapport de majorité ainsi qu'à celui de minorité.

Notre groupe salue l'initiative d'implantation de bornes de recharge pour voitures électriques conformément aux vœux du postulant Monsieur Yves Laurent Kundert, tout en soutenant la position de la Municipalité pour ce qui est de la non-gratuité de la recharge électrique des utilisateurs.

Je ne vous cache pas que j'ai été particulièrement surpris de la seconde partie de ce préavis concernant l'éclairage du parking du Marché.

Rassurez-vous, je ne vais pas refaire le débat que nous avons déjà eu sur le fond de cet objet lors du conseil du 20 mai 2015 où j'avais déjà qualifié cet objet de « saga lumineuse », et ce à juste titre.

Les deux rapports présentés par la commission auront eu l'avantage indéniable de m'éclairer sur les zones d'ombre de ce préavis.

Certes, la Municipalité a répondu à la demande du Conseil en proposant une technologie LED répondant aux avancées technologiques actuelles.

Constatant que la consommation d'énergie sera supérieure d'un tiers, pourquoi n'a-t-on pas effectué un bilan chiffré de la pose d'une peinture réfléchissante sur les murs s'y prêtant ?

Quel serait l'impact de cette solution sur le nombre de luminaires à poser ainsi que de facto sur la consommation finale ?

Une phrase significative du rapport de majorité me laisse « pantois ». En effet, lorsque je lis que, interpellé sur cette question, le directeur du bureau d'ingénieurs conseils mandaté pour la réalisation atteste que manifestement une peinture réfléchissante est envisageable sur certains murs, sols et plafonds et que cette mesure aurait eu un impact significatif en terme de luminosité, mais que cette étude n'a pas été réalisée car elle dépassait le cadre du mandat octroyé. Je me pose réellement la question de

savoir si l'on a vraiment recherché la meilleure solution en matière de consommation d'énergie, de confort, et surtout de rapport qualité-prix.

Non, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les membres du groupe UDC ne sont pas des « Neinsager » comme pourraient le qualifier certaines personnes empruntant des raccourcis quelque peu simplistes.

L'UDC montreuusienne est tout simplement attentive à l'utilisation respectueuse des deniers publics.

Fort de ce constat, le groupe UDC acceptera donc l'installation de bornes de recharge mais refusera le crédit d'investissement pour le remplacement des luminaires du parking du Marché, tout en demandant à la Municipalité de ne pas éteindre la lumière sur ce dossier mais bien de revenir devant ce Conseil, très rapidement, avec un préavis éclairé.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. Emmanuel Gétaz déclare que lorsque l'on a à voter des crédits qui ont des incidences sur la consommation énergétique de la Commune, il pense que le statut de "Cité de l'énergie", mais aussi notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, est d'essayer d'être exigeant. Etre exigeant, en l'occurrence, cela signifie de partir du principe au moins que grâce aux nouvelles technologies – et on le sait que dans le cas présent il est prévu d'utiliser de nouvelles technologies – on doit pouvoir compenser la consommation énergétique même si on essaie d'obtenir un objectif de luminosité supérieur.

En d'autres termes, M. Emmanuel Gétaz invite le Conseil à ne pas considérer cet amendement comme M. Yanick Hess l'a formulé, à savoir que ce serait jeter aux oubliettes la question de l'éclairage de ce parking, mais de bien considérer que d'une part l'on réglerait, avec l'amendement, la question des bornes et que deuxièmement, bien entendu, la mission restera dans les mains municipales de venir proposer au Conseil une solution qui ne consomme, au minimum, pas plus d'énergie voire qui en économise encore, comme cela a été mentionné, notamment grâce peut-être au fait de peindre les murs de ce parking.

C'est une responsabilité que l'on a vis-à-vis des générations futures de ne pas augmenter la consommation énergétique quand il existe, de toute évidence, des solutions qui permettent de soit maintenir la consommation énergétique en faisant mieux ou voire même de la diminuer.

M. Emmanuel Gétaz soutiendra l'amendement proposé et il invite ses collègues à en faire de même.

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste invite également le Conseil à refuser cet amendement.

Certes la hausse de l'augmentation énergétique a interpellé certains membres du groupe socialiste, cela a été longuement discuté. Mais l'on souhaite pouvoir aller de l'avant dans ce dossier.

Beaucoup d'utilisatrices et d'utilisateurs de ce parking ne s'y sentent plus en sécurité du fait qu'il est extrêmement sombre. Dès lors, ce point est à améliorer et c'est ce que l'on fera en acceptant les conclusions du préavis.

La discussion est toujours ouverte.

M. Bassam Degerab remercie son collègue M. René Chevalley qui a bien voulu exprimer ce pourquoi M. Degerab a déposé une demande de vote sur l'amendement no 2, pour bien séparer les deux questions. Le groupe des Verts est conscient qu'il est impératif d'améliorer l'aspect lumière du parking du Marché pour des questions de sécurité et tient à remercier la Municipalité pour son travail dans ce sens.

Cependant, pour le groupe des Verts, il est impensable qu'une ville qui se veut attachée au label Gold et à l'appellation "Cité de l'énergie", puisse accepter un préavis relatif aux travaux de rénovation de l'installation lumineuse d'un parking public et qu'il y ait une augmentation de cette consommation énergétique.

Pourquoi n'a-t-on pas justifié dans le préavis un équipement d'une puissance de 100 Lux/m² comme c'est le cas du parking Donner ?

Pourquoi n'a-t-on pas étudié la possibilité de mettre une peinture blanche ou réfléchissante là où il aurait été possible de le faire pour augmenter cette luminosité en complément à l'abaissement de la puissance ?

M. Degerab a eu, au début de cette séance, quelques informations sur un éventuel coût de cette peinture qui économiquement ne serait pas réalisable en tant que chiffres, mais il repose la question pourquoi à Donner on l'a accepté ?

Le groupe des Verts aurait souhaité déposer un amendement dans ce sens pour ne pas avoir à rejeter complètement le préavis. Mais malheureusement, cela lui est formellement impossible car on ne peut qu'amender des conclusions ou des choix chiffrés. Ces questions auraient dû être posées et obtenir des réponses en commission afin d'avoir des chiffres dans le rapport.

C'est pourquoi, et pour ne pas renvoyer ce préavis une troisième fois aux calendes grecques, que M. Degerab demande, en vertu de l'art. 127 du nouveau règlement du Conseil, que ce préavis soit renvoyé uniquement en commission, pour que ce complément d'information soit apporté et que l'on puisse voter en connaissance de cause.

Cette solution serait un juste compromis pour ne pas désapprouver la Municipalité qui a fait un bon travail, tout en évitant d'agir dans la précipitation. La commission pourra ainsi se réunir rapidement, obtenir des réponses à ces questions pour lesquelles on n'a pas réellement des chiffres, et le vote pourra se faire en toute connaissance de cause, et la décision ne serait ainsi remise qu'au prochain Conseil communal.

Donc, c'est un compromis que l'on veut obtenir, d'abord en votant un amendement pour séparer la question des bornes, et que ces questions puissent être discutées en commission et revenir pour voter lors du prochain Conseil communal.

M. le Président remercie M. Degerab et a pris note de la demande de renvoi en commission. La discussion se poursuit sur l'amendement.

M. le Président Lionel Winkler donne à nouveau la parole rapidement à M. Christophe Privet, pour que M. le Municipal Alain Feissli puisse aussi s'exprimer.

M. Christophe Privet va faire court. Le groupe Montreux Libre partage le souci du parti socialiste, à savoir qu'effectivement ce dossier perdure dans le temps, plusieurs années se sont passées et M. Privet peut assurer que pour ses collègues c'est aussi une inquiétude.

Mais faut-il ici rappeler, à leur grand regret, que ce n'est pas Montreux Libre qui gère ce dossier et qui malheureusement ne l'a pas fait avancer.

Tout cela pour dire, et M. Privet profite que M. le Président lui a donné la parole, qu'en ce qui concerne le groupe Montreux Libre, il trouve la proposition faite par leur collègue Degerab extrêmement intéressante et M. Privet pense que pour M. Feissli cela pourrait être un excellent compromis qui permettrait de pouvoir se remettre tous autour de la table pour résoudre ce dernier petit souci qui reste, à première vue, présent ce soir.

M. le Président remercie M. Privet et peut donner enfin la parole à M. le Municipal Alain Feissli.

M. le Municipal Alain Feissli a envie de dire qu'il ne sait pas par quel bout empoigner son intervention, puisque le débat a tout d'abord porté sur l'amendement qui visait à scinder les deux objets de ce préavis, et finalement est rentré un tout petit peu sur le fond.

Avec l'accord de M. le Président Lionel Winkler, M. le Municipal Alain Feissli souhaite peut-être s'exprimer, dans un premier temps, sur la scission des deux objets et il reviendra par la suite du débat, en fonction naturellement de l'issue de cette décision sur la scission des deux objets, sur les éléments de fond qui ont été soulevés par un certain nombre de membres de ce Conseil.

Tout d'abord simplement pour dire à M. Privet que la Municipalité n'a pas souhaité jouer d'artifices, finalement tendre un piège au Conseil communal - comme M. Privet le sait la Municipalité est incapable de faire cela dans l'esprit de transparence avec lequel elle entend toujours travailler avec le Conseil - en joignant ces deux objets.

C'est naturellement, et tous l'auront compris, l'objet principal qui préoccupait la Municipalité dans un premier temps, puisque c'est effectivement après 2011 et 2013, la troisième fois que cet objet revient devant le Conseil, et donc l'éclairage était pour la Municipalité l'objet prioritaire. Il a simplement semblé à la Municipalité, pour être tout à fait clair et transparent, considérant que le postulat de M. Kundert physiquement trouvait sa réponse dans le même lieu et que les montants étaient de moindre importance, et bien c'était l'opportunité, en terme d'unité de matière au sens du lieu, de présenter ces deux objets d'une manière simultanée.

Ceci pour dire que pour que la discussion puisse avoir lieu sur le fond, il faut à tout le moins que le premier amendement, qui ne vise qu'à maintenir dans ce préavis un seul objet, soit rejeté par le Conseil, parce que l'on ne pourra jamais entamer la discussion sur le fond, et M. Alain Feissli assure, qu'au niveau de la Municipalité, elle a un certain nombre de réponses à apporter à l'ensemble des questions légitimes que le Conseil a soulevées et qui ont été fort bien résumées d'ailleurs par M. René Chevalley. Il y a un certain nombre de réponses qui peuvent être apportées ce soir, donc il semblerait, à priori, à M. le Municipal Alain Feissli de suggérer à M. le Président que l'on puisse entrer sur le débat de fond, et finalement si au terme du débat de fond le Conseil devait estimer qu'il n'était pas suffisamment renseigné pour pouvoir trancher sur l'intégralité de ce préavis, et bien M. Feissli croit naturellement qu'il serait

effectivement sage de suivre la proposition de M. Degerab, et dans ce cas-là de pouvoir retravailler en commission, mais ceci si le Conseil avait le sentiment, après le débat de fond, de ne pas avoir tous les éléments. Il semble à M. le Municipal Alain Feissli que la procédure aurait ainsi une certaine cohérence.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. le Municipal Alain Feissli et va donc poursuivre la discussion sur le fond, mais également la discussion sur l'amendement.

M. Michel Zulauf croit que la proposition qui a été formulée par le porte-parole des Verts ne peut pas être acceptée. Ce n'est pas un compromis, c'est une manœuvre dilatoire. Dans le courant de la séance de commission, toutes ces questions ont été évoquées, et on sait bien les motifs qui conduisent curieusement le rapporteur de majorité et de minorité à adopter ce soir le même point de vue. On connaît toutes ces positions, cela ne sert à rien du tout que l'on se réunisse une nouvelle fois. A ce moment-là attendons encore 2 ans, encore 4 ans.

M. Zulauf aimerait rappeler que l'un des points sur lequel on était tous d'accord, c'était que l'éclairage de ce parking du Marché est véritablement insuffisant. On a également évoqué des comparaisons faites avec d'autres parkings dans d'autres villes, et il croit véritablement que Montreux ne doit pas se ridiculiser, il y a un moment où l'on doit enterrer la hache de guerre. M. Zulauf propose aux membres du Conseil d'accepter ce préavis dans son entier.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess rejoint parfaitement les propos de M. Michel Zulauf. En effet, si l'on renvoie ce dossier en commission, c'est qu'il y a des éléments nouveaux sur lesquels il faudrait se pencher.

M. Hess a l'impression que la commission a pu faire son travail, ce n'était pas la première fois qu'elle siégeait sur cet objet, donc pour sa part il serait pour refuser le renvoi et de voter.

La discussion continue.

M. Bassam Degerab déclare que sa demande est motivée par l'obtention de chiffres qui permettent réellement de voter en connaissance de cause. M. le Municipal Alain Feissli a parlé d'ouvrir le débat de fond et de donner certaines informations, mais M. Degerab ne les a pas obtenues.

Il a entendu parler que si l'on veut faire la peinture réfléchissante, effectivement ça permettrait de diminuer le coût de la consommation énergétique, mais cela va coûter Fr. 200'000.- et ceci tous les cinq ans. Un autre chiffre qu'il a entendu, c'est Fr. 300'000.-. D'un autre côté, on ne lui a rien dit sur la baisse du coût, donc le gain qui serait généré par la baisse du coût de l'énergie. Donc où peut-on obtenir réellement ces chiffres si ce n'est en commission, et le fait de demander le renvoi en commission, ce n'est pas une année, deux ans comme M. Zulauf a bien voulu le dire, c'est réellement reporter cela et que l'on puisse voter lors du prochain Conseil communal.

M. Bassam Degerab a bien dit que ce n'est pas renvoyer cela au calendes grecques, on peut obtenir ces chiffres et réellement se prononcer en connaissance de cause. Maintenant si M. Alain Feissli peut donner réellement, maintenant, le coût de cette peinture dans le parking, combien de m² de mur serait peint, combien cela coûterait en peinture, combien on aurait de coûts d'économie d'énergie, on pourrait, pourquoi

pas, voter maintenant. Mais M. Degerab aimerait obtenir des réponses sur ces questions-là, ou ici ou en commission.

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée.

M. le Président Lionel Winkler, par rapport à ces discussions, va procéder en deux temps. Tout d'abord, il y aura le vote sur l'amendement qui a été proposé et ensuite on ouvrira peut-être la discussion quant à l'éventuel renvoi qui a été proposé.

Il lit donc les conclusions qui ont été modifiées selon l'amendement, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la mise en place des bornes de recharge décrites dans le présent rapport-préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 30'000.00 au maximum ;

M. le Président rappelle, et il ne le fera qu'une fois, que celles et ceux qui acceptent l'amendement appuient sur la touche "+", celles et ceux qui le refusent sur la touche "-", et les personnes qui s'abstiennent sur la "x".

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 43 NON, 29 OUI et 4 abstentions.

La discussion est ouverte sur la proposition de renvoi en commission, telle que proposée par M. Bassam Degerab.

M. le Municipal Alain Feissli, la discussion de fond ayant eu lieu, remercie le Conseil pour cette entrée en matière, à ce stade, sur la discussion.

Effectivement, pour que le Conseil puisse se prononcer en toute légitimité et connaissance de cause sur le deuxième amendement qui vise un retour en commission, il y a lieu, et M. Feissli essayera de le faire d'une manière assez synthétique dans un premier temps, qu'il puisse quand même apporter un certain nombre de réponses aux questions qui ont été posées.

Il aimerait juste rappeler un élément, qu'il croit primordial dans l'ensemble de ce débat, qui est quelque part l'objectif ou la mission que le Conseil a confiée en 2011 à la Municipalité.

On se rappelle qu'en 2011, on était sur un préavis qui était, de mémoire, de l'ordre de Fr. 90'000.- à Fr. 95'000.-, où il s'agissait simplement de renouveler les foyers existants, de "taconner" avec les quelques foyers supplémentaires, si on lui permet une expression vaudoise, et de passer d'une ancienne génération de tubes fluorescents à une nouvelle génération.

En 2013, le Conseil a très justement fixé à la Municipalité deux objectifs. Le premier objectif était de dire : « Vous revenez aujourd'hui avec une ancienne technologie, or la nouvelle technologie, notamment LED, a passablement évolué ces dernières années. C'est un investissement que l'on conduit et qui sera dans les faits opérationnel pendant une durée de 25 à 30 ans, on n'est pas satisfait de votre produit, revenez en prenant compte l'approche d'une nouvelle technologie, par rapport notamment à la durée de vie et d'exploitation de cet investissement ». C'est la première mission que le Conseil a donnée à la Municipalité.

La deuxième mission également, et il s'agit de s'en souvenir, le Conseil en 2013 a souvent fait la comparaison des deux parkings voisins, à savoir le parking du Forum et le parking du Marché, et à l'époque, le Conseil a dit avoir le sentiment de rentrer dans un trou noir, ce qui n'est pas acceptable. On doit au moins avoir le sentiment d'avoir une unité de matière entre ces deux installations.

Voilà, un peu résumée, la position de 2013, soit une nouvelle technologie et finalement une remise à niveau au sens du voisinage avec le parking voisin du Forum.

Dans le cadre des travaux de la commission, il y a un élément qui a très bien été mis en exergue, c'est que la perception qu'a l'œil humain d'une luminosité n'est pas directement liée à la puissance de cette luminosité, elle dépend naturellement d'un certain nombre de facteurs - M. René Chevalley le relevait très justement - des facteurs de réflexion, des facteurs de couleur, et pour l'essentiel des facteurs de température de lumière pour résumer les trois facteurs principaux.

Cela veut dire, en clair, que l'on peut être dans un endroit avec une amplitude ou un volume lumineux mesuré plus faible, mais avoir le même sentiment de confort que dans un autre endroit configuré différemment, et sur lequel on mesurerait des volumes et des intensités lumineuses supérieurs. Et c'est là toute la donnée de la thématique de ce préavis.

Dans le cadre des travaux de la commission, et cela a été rappelé par M. René Chevalley, l'une des questions clé était de dire mais pourquoi on arrive à un sentiment de confort satisfaisant avec environ 100 lumens/m² dans le cadre du parking Donner qui va ouvrir d'ici à 3 semaines, et pourquoi l'on a besoin d'autant dans le cadre du parking du Marché, étant entendu naturellement que de la puissance de rendu dépend aussi la puissance consommée, là on est sur des courbes tout à fait linéaires ? Alors il y a un certain nombre d'éléments tout à fait clairs qui permettent de répondre à cette question.

Tout d'abord, il faut savoir que le parking Donner, de par sa construction, est un parking qui est sensiblement plus haut que le parking du Marché, cela tient à une époque mais aussi au concept de réalisation puisque au parking Donner les plafonds sont en gros 50 cm plus hauts. Enfin l'espace entre la dalle de sol et la dalle plafond il y a en gros 50cm de plus au parking Donner qu'au parking du Marché. Cela a un effet très important, cette différence de hauteur, sur la diffusion du flux lumineux. Ceci est le premier point technique que M. le Municipal Alain Feissli souhaite mettre en exergue.

Le deuxième élément, c'est la notion de réflexion par les peintures et ceci a été aussi abordé en commission, peut-être pas suffisamment aux yeux de certains, mais M. Alain Feissli croit effectivement que l'on a des éléments tout à fait clairs aussi à mettre en avant ce soir.

L'ensemble des parois du parking Donner sont du béton lisse. C'est un ouvrage qui a été construit complètement selon cette technologie-là, donc on a des revêtement de parois qui sont des revêtements de parois de très belle qualité au sens de leur finition, et l'ensemble des chapes, pour ceux qui s'en rappellent, ce sont des chapes qui ont été façonnées, comme on le dit, à l'hélicoptère, avec une machine qui permet d'obtenir des chapes de très grande qualité. Donc on a, dans le parking Donner, un support de fond qui permet de recevoir, sans aucune difficulté, un revêtement peint.

Dans le cas du parking du Marché, le problème est naturellement tout autre, puisque notamment les niveaux - 2 et - 3, sont des niveaux qui sont partiellement pour l'un et

totallement pour l'autre, en-dessous du niveau du lac. Cela veut dire que l'on a, non pas des façades de parking ou des parois dans une qualité de finition comme pour le parking Donner, mais aujourd'hui on a des parois en gunitage, parce que c'était la seule technique qui permettait – M. le Municipal Alain Feissli caricature un peu – de laisser le lac là où il était et de ne pas lui permettre de rentrer à l'intérieur du parking.

Ces parois en gunitage, on pourrait certes imaginer de les colorer, mais cela ne tiendra pas parce que ce sont des parois très humides. Le parking du Marché est un parking humide et on doit pouvoir les contrôler visuellement en permanence puisque c'est un ouvrage, qui malgré ses bientôt 30 ans, travaille et il n'est pas rare que l'on doive aujourd'hui encore, d'une manière assez régulière, avoir des interventions pour colmater des fissures dans ce gunitage. Ce sont donc des parois qui doivent rester sous contrôle visuel, dont la structure est très poreuse et humide, et qui ne supportent pas un revêtement peint, et donc c'est la deuxième explication tout à fait factuelle.

Et finalement, d'une manière un tout petit peu plus subjective, il faut se rappeler également que le parking Donner – enfin pas subjective, c'est un élément que l'on a pris en compte – le parking Donner est en gros pour 2/3 destiné à la location fixe, à la location au mois, que cela soit les boxes sur toute sa partie privative, et pour 1/3 de cet ouvrage destiné à de la location horaire.

Dans ce contexte-là, le parking Donner est un ouvrage qui s'adresse finalement à une clientèle de quartier, et par clientèle de quartier M. le Municipal Alain Feissli veut dire par là une clientèle que l'on peut considérer comme habituée.

Dans le cadre du parking du Marché, le Conseil en conviendra, il y a une typologie de clientèle qui elle est fondamentalement différente puisque il s'agit pour l'essentiel d'une clientèle occasionnelle, et il s'est agi, notamment au travers de ce projet éclairage, de renforcer également très sensiblement toute la signalétique, la signalétique de conduite et la signalétique des voies de fuite, ceci a été également évoqué en commission.

Enfin, l'option peinture a été évoquée, et effectivement une option serait possible dans le cadre du parking du Marché, qui viserait, tout en maintenant des portes de visites, à construire des parois devant ces gunitages et ensuite de revêtir ces parois avec un revêtement clair.

L'estimation que l'on a aujourd'hui sur l'ensemble de ces aspects peinture est en chiffrage, et cela répondra à une des questions posées, de l'ordre de Fr. 300'000.- pour réaliser l'ensemble du parking – M. Alain Feissli ne parle pas du montage des parois qui seront à rajouter au moins une fois au début – et naturellement avec une durée de vie, dans un ouvrage qui est utilisé d'une manière très intense, une acidité malgré les extractions de l'air ambiant et des suées, malgré ces extractions en permanence, des durées de vie qui sont de l'ordre de 5 à 8 ans sur ces peintures.

Donc finalement, sans vouloir rentrer dans une logique d'ouvrage récemment construit, M. le Municipal Alain Feissli pense que beaucoup de membres du Conseil ont eu l'occasion de tester récemment, par exemple, le parking de la Place de la Paix, qui est tout récent, ou alors encore plus récemment mis en service le parking des Terreaux. Là, effectivement, il rejoint complètement les propos tenus tout à l'heure, à savoir que ces parkings sont de vrais solariums. Mais ce que la Municipalité a souhaité, dans ce projet, c'est de s'en tenir à une norme. Or, cette norme on la retrouve par exemple récemment dans le parking de la Riponne, qui vient d'être

renové complètement au niveau de son éclairage et où l'on obtient un résultat satisfaisant avec ce volume ou cette amplitude de l'ordre de 150 lumens/m².

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, et c'est ce qu'il faut retenir en synthèse de ce que M. le Municipal Alain Feissli vient d'évoquer, c'est que si ce préavis devait être accepté par le Conseil, ce que naturellement la Municipalité souhaite, lorsque les travaux seront effectués et que l'on passera du parking du Forum au parking du Marché, on n'aura plus de surprise, on aura une équivalence visuelle – on est à peu près à 140 lumens/m² au Forum, mais avec un petit plus de revêtement clair et avec également des revêtements de sol en résine – donc on aura le sentiment de rester dans le même ouvrage en passant de l'un à l'autre.

Lorsque l'on visitera Donner avec ses 100 lumens/m² ou que l'on visitera le parking du Marché avec ses 150 lumens/m², on aura dans la perception visuelle le sentiment de confort qui sera également analogue, et encore une fois ce sentiment de confort qui est visé, pour ceux qui vont de temps en temps à Lausanne, c'est ce que l'on connaît aujourd'hui au niveau du parking de la Riponne.

Dernier point, ce sera la fin de l'intervention de M. le Municipal Alain Feissli, la "réserve", il faut savoir que si l'on remet à jour cette installation aujourd'hui, cela n'empêche pas que l'installation du Parking du Forum a aujourd'hui une vingtaine d'années. Ce qui veut dire, en gros, que dans 5 à 10 ans les propriétaires du Forum vont avoir les mêmes problèmes que les nôtres, et vont devoir eux-mêmes remettre à niveau leur propre installation. Quand ce moment viendra, notre nouvelle installation, en gros, aura 10 ans à peu près à ce moment-là, et M. Alain Feissli a envie de dire que la réserve d'éclaircissement telle que d'aucuns la souhaitent aujourd'hui pourrait à ce moment-là être activée, non pas pour réinvestir dans un ouvrage que l'on aura fait aujourd'hui et qui ne sera de loin pas vétuste dans 10 ans, mais pour garder cette notion de ne pas passer dans un trou noir d'un parking à l'autre.

M. le Municipal Alain Feissli remercie le Conseil pour son attention et espère, au nom de la Municipalité, avoir apporté les éléments de réponses à l'ensemble des questions posées.

La discussion est toujours ouverte concernant la demande de renvoi à la commission.

M. Bassam Degerab remercie M. le Municipal Alain Feissli pour ses explications. Cependant, il a toujours quelque chose qui coince au travers de sa gorge. Bien que toutes ses explications soient pertinentes, M. Degerab en convient, mais il y a deux choses. Il a toujours été évoqué l'aspect confort, alors qu'au début l'objectif était de répondre à des besoins de sécurité des usagers.

Pour M. Degerab le confort, s'il doit être au dépend d'une augmentation de sa consommation énergétique, il opte toujours pour la diminution de la consommation énergétique. Si son confort doit être au prix de garder ce label Gold de la Commune, il préférera toujours opter pour faire un effort pour ce label et même pour l'appellation "Cité de l'énergie".

Maintenant, il a fait une comparaison avec le parking Donner au niveau consommation et au niveau peinture sur les murs, pour avoir cette lumière réfléchissante. Il aurait été tout à fait possible d'approfondir un peu plus au lieu de passer à 150 lumens/m². Quel aurait été le niveau de lumens/m² qui aurait permis de garantir l'aspect sécuritaire pour lequel on a voulu faire ces travaux, et aussi garder au maximum la diminution de la consommation énergétique comme une priorité au même titre que le confort, et au

même titre que le prix que l'on doit payer – M. Degerab le rappelle si on parle au nom du parking du Marché toute notre existence dépend de notre effort à diminuer notre consommation énergétique – alors il est clair qu'il ne peut pas accepter pour le prix du confort de faire passer un projet à 150 lumens/m².

La discussion est toujours ouverte.

M. Emmanuel Gétaz veut abonder dans le sens des propos de M. Bassam Degerab. Il pense que l'on a une responsabilité en tant que communauté, et on parle ici du parking qui appartient à notre ville, de montrer un exemple clair, et il doit être à chaque fois clair. C'est-à-dire qu'à chaque fois que l'on a eu des rénovations, à chaque fois que l'on achète un nouveau camion, à chaque fois que l'on met un nouvel éclairage, etc., on doit montrer que l'on est capable de trouver des solutions qui maintiennent la consommation énergétique au pire, ou au mieux qui la diminue, et en aucun cas que cela l'augmente. On a de toute façon une augmentation énergétique du fait de l'augmentation de la croissance de population, mais à chaque fois que sur un même objet on travaille, on investit, on n'a pas de problème actuellement de finances au niveau des investissements, on doit donc montrer l'exemple aux citoyens.

M. Gétaz ne sait pas comment et quel message l'on transmet à la population montreuusienne, que si à chaque fois que l'on a un projet d'investissement de ce genre on commence par dépenser plus d'énergie. On a déjà dépensé beaucoup d'énergie pour les panneaux lumineux, c'était une nouvelle dépense énergétique, c'était un objet nouveau. En l'occurrence ici il s'agit d'un objet existant et il faut trouver des solutions pour montrer l'exemple.

M. Emmanuel Gétaz s'inscrit en faux aussi en ce qui concerne l'exemple du parking d'à côté ou de celui de la Riponne. Ce sont des parkings commerciaux gérés, en tout cas en ce qui concerne celui du Forum, par une société commerciale. Evidemment qu'elle a l'objectif de faire entrer au paradis tous ses clients à partir du moment où ils entrent dans le parking, c'est l'effet "Disneyland", on n'est pas dans cet esprit-là, il s'agit d'un parking public. Certes il doit pouvoir répondre à des minimums de normes de sécurité, de sentiment de sécurité, on est bien d'accord avec cela, le Conseil n'a jamais contesté ceci. Mais il faut trouver un chemin pour donner l'exemple et diminuer notre consommation énergétique ou dans tous les cas ne pas l'augmenter.

La discussion continue.

M. le Municipal Alain Feissli, rapidement, tient à exprimer deux dernières considérations.

Tout d'abord la profession de foi de M. Bassam Degerab, M. Alain Feissli ne peut évidemment que la respecter, mais la Municipalité ne la partage pas pour la raison suivante.

Si on était dans la Broye aujourd'hui, on investirait peut-être dans des chemins d'amélioration foncière qui permettraient de faciliter la récolte de la betterave. On est juste à Montreux, et ça on le sait, Montreux qui accueille grosso modo 2'000'000 au bas mot de visiteurs par année. La question de fond, c'est comment entend-on également accueillir nos visiteurs ? Est-ce que c'est seulement avec la sécurité, ou est-ce que c'est aussi avec un certain confort ? Et bien la Municipalité, et M. Degerab a raison, au nom de notre vocation d'accueil, ce qui est finalement notre richesse au quotidien, soit l'ensemble de notre activité touristique, la Municipalité a privilégié de pouvoir offrir non seulement de la sécurité mais également un certain confort.

Comment expliquer finalement, pour reprendre les propos de M. Gétaz, que les centres commerciaux voisins, pour prendre celui qui est juste à côté, souhaitent que les clients viennent chez eux et naturellement n'aient pas peur de venir chez eux, et que la Commune voisine qui accueille 2'000'000 de visiteurs par année ne joue que la carte sécurité et pas celle du confort.

M. le Municipal Alain Feissli, encore une fois, croit que l'on n'est pas une Commune de brousse et que l'on peut offrir à notre population et à nos visiteurs également un certain confort.

Le débat a déjà été assez nourri, mais M. le Président donne encore très rapidement la parole à M. Christophe Privet.

M. Christophe Privet trouve que c'est toujours le même argument en finalité pour faire passer de tel projet. Il croit que M. le Municipal est au clair que le Conseil, en définitive, lâche un peu. A deux reprises le Conseil a demandé de revoir ce projet, il revient une troisième fois, et M. Privet comprend parfaitement que ses collègues n'ont pas envie de faire un troisième tour de carrousel, cela est tout à fait normal. M. Privet n'a pas été présent à la commission, il prend un peu la parole ce soir, mais même lui en est fatigué.

Mais venir dire ce soir au Conseil que l'on a 2'000'000 de visiteurs et qu'à cause de cela on va claquer la consommation énergétique de cette ville, M. Privet l'a déjà dit, ce ne sont pas les bons arguments. D'autant plus que, jusqu'à nouvel avis, Montreux n'est plus ou n'est pas encore une ville développée commercialement comme Vevey avec l'ensemble des visiteurs dans les centres commerciaux que l'on peut y trouver, pour preuve M. Privet n'a même plus son boucher à Montreux.

M. Privet s'excuse, mais il croit que sur le plan sécuritaire, il n'a pas entendu à Sécurité Riviera ou lu dans les statistiques de Sécurité Riviera qu'il y ait eu une augmentation des violences dans le parking du Forum. En , il n'a pas entendu en chiffres comme quoi il y avait une augmentation des violences dans ce parking. M. Privet croit simplement que dans ce dossier il y a de la mauvaise volonté, point final !

M. Privet pense que l'on peut passer au vote, les choses sont claires et les Montreusiens s'en souviendront dans le temps comme il le dit toujours.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Lionel Winkler déclare le vote ouvert sur le renvoi en commission, tel que demandé par M. Bassam Degerab selon l'art. 127 du règlement du Conseil.

Le Conseil communal de Montreux refuse le renvoi en commission par 44 NON, 30 OUI et 3 abstentions.

La discussion est toujours ouverte une dernière fois sur le sujet avant de passer au vote des conclusions. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Florian Chiaradia, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 20/2015 de la Municipalité du 1^{er} mai 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 325'000.- au maximum pour le remplacement de l'éclairage intérieur et de secours des trois niveaux du parking du Marché et pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et réponse au postulat « Branché sur le futur » de M. le Conseiller communal Yves Laurent Kundert, pris en considération le 11 décembre 2013,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent rapport-préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 325'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 357.3312 ;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat du 11 décembre 2013 de M. le Conseiller communal Yves Laurent Kundert « Branché sur le futur » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 OUI, 19 NON et 5 abstentions.

9.2 sur le préavis No 22/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 445'000.- au maximum pour la démolition et la reconstruction de la passerelle sur la Veraye à l'aval de l'aqueduc CFF, ainsi que la démolition et la reconstruction du cheminement en porte à faux (estacade) sur la rive droite de la Veraye, entre l'aqueduc CFF et l'embouchure de la Veraye (Rapp : M. Tal Luder) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 22/2015 de la Municipalité du 22 mai 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 445'000.- au maximum pour la démolition et la reconstruction de la passerelle sur la Veraye à l'aval de l'aqueduc CFF, ainsi que la démolition et la reconstruction du cheminement en porte à faux (estacade) sur la rive droite de la Veraye, entre l'aqueduc CFF et l'embouchure de la Veraye,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition et de reconstruction de la passerelle et du cheminement le long de la Veraye ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 445'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 74 OUI, 0 NON et 0 abstention.

9.3 sur le préavis No 23/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 250'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Baye de Clarens (Rapp : M. Raphaël Corbaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard relève que le rapport fait état d'oppositions qui ont été déposées lors de l'enquête publique. Ayant signé celle de Pro Natura Vaud et ayant étudié le dossier, M. Bongard aimerait communiquer au Conseil quelques remarques personnelles.

L'ensemble de l'entreprise de correction fluviale amène, c'est indéniable, une amélioration sécuritaire ainsi que des aménagements qui sont favorables à la nature, ou en tout cas pas trop défavorables. Il y a un point qui était important et qui a soulevé quelques griefs c'est sur l'emplacement du dépotoire qui est prévu dans la zone amont dans le secteur de Brent.

M. Bongard et l'association pour laquelle il travaille demandaient que le dépotoire soit déplacé à l'amont. Cette variante a d'ailleurs été évoquée, c'est la variante de Plan

Maret, qui est situé sur le territoire de la Commune de Blonay. La Commune de Blonay est un village très résidentiel.

A Plan Maret, il existe déjà une gravière. Cette gravière est accessible par une route, la même route d'ailleurs qui mène à une déchetterie communale, et cette route est utilisée par des camions qui vont et qui viennent, pas très souvent c'est certain, mais qui transportent en fait les alluvions qui sont récoltés sur les bords de la gravière de la Baye.

En ce qui concerne les coûts évoqués par rapport à cette variante, le rapport fait mention que les coûts seraient largement plus importants. Or, un calcul établi par la Direction générale de l'environnement, plus précisément par sa division eaux qui est en charge du pilotage de l'entreprise de correction fluviale montre que les coûts sont relativement marginaux par rapport à l'ensemble du budget, soit environ Fr. 200'000.-, soit 2 à 3%.

L'avantage de placer le dépotoire non pas à Brent mais à Blonay, c'est une question de préservation du paysage, préservation du cadre de vie dans lequel les habitants de la région de Brent vivent, à savoir que de le placer sous le pont de Brent, à peine en amont, provoque un impact important sur une rivière qui a encore un aspect naturel.

M. Michel Bongard tenait à apporter ces précisions sachant que la procédure du traitement de l'opposition n'est pas encore achevée, et que bien sûr des voies de recours sont ouvertes.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans ce genre de travaux, il faut faire parfois des choix. Les travaux proposés par l'entreprise de correction fluviale s'élèvent à Fr. 5'000'000.00, participation de la Confédération 35%, participation du Canton 60% et notre Commune 5%.

Au final ces travaux permettront de faire baisser les dangers de forts à faibles dans le secteur de la Baye de Clarens, de Chailly à l'embouchure.

Cette entreprise de correction fluviale représente le maître d'œuvre, il faut comprendre par là la totale maîtrise financière de l'objet.

Pour le groupe UDC, c'est un très mauvais souvenir, cela fait penser à la choucroute des Saviez 2, ces travaux ni fait ni à refaire d'un montant de Fr. 1'850'000.00. Il reste à notre Commune à ce jour que l'obligation d'exécuter et de financer à elle seule ces travaux, cette obligation erre dans les brouillards du Rhône, jusqu'à quand ?

Le groupe UDC votera oui, mais sous condition : que le Conseil soit informé régulièrement de toutes les étapes, du choix des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'état, de l'avancement des travaux, des problèmes et cela jusqu'au décompte final ».

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm va répondre très brièvement à M. Franco Meichtry, et lui dire que ce n'est pas de la compétence de la Municipalité. Ce n'est pas eux qui vont suivre le chantier, qui comme vient de le dire M. Meichtry est payé à 95% par le Canton.

M. Christian Neukomm pense donc que ce type de demande doit être adressé directement à l'autorité cantonale.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry répond que c'est comme il l'a dit, suite à ces Saviez, où l'on a fait croire, pendant toute la réalisation des travaux que l'on s'en tenait au libellé du préavis. Notre représentant communal fait partie de l'entreprise de correction fluviale, il tient les engagements du Conseil, donc on désire être tenu au courant.

En commission, M. Franco Meichtry a voulu savoir si dans cette entreprise de correction fluviale, les partenaires étaient co-solidaires, il semblerait que non. La Confédération met un montant, point final, le Canton met un montant, point final, la seule responsabilité, pour un faible montant, revient à la Commune de Montreux.

On a déjà vécu cela avec les Saviez, on a été gros-jean comme devant par cette histoire. Aujourd'hui l'obligation est faite à notre Commune de remettre en état la décharge des Saviez, on n'en parle plus. M. Meichtry est désolé, mais on a vécu une fois cette expérience, on met en garde, gentiment, il y a des obligations contractuelles légales, on s'adresse à notre Municipalité, qui elle s'adresse à son chef de service. Mais il ne faut à aucun moment que cela revienne au Conseil, car ceci serait faux. C'est ce qui s'est passé avec les Saviez, tout était faux depuis le début. Le libellé du préavis n'a pas été tenu. On a eu un complément de devis d'apurement qui était faux et on a appris par la presse que l'on faisait des expériences. C'est typique de ces entreprises de correction fluviale où le maître d'œuvre, celui qui a la maîtrise financière participe le plus. Il va chercher à tirer au mince, à ce que cela coûte le meilleur marché. Et en finalité, ce sont les habitants de la Commune qui sont les plus concernés.

Voilà ce qu'avait à dire M. Franco Meichtry, mais jamais on va s'adresser au Canton. Cela ne tient pas debout !

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Raphaël Corbaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, les membres de la commission vous prient, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 23/2015 de la Municipalité du 5 juin 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 250'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Baye de Clarens,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter la participation montreusienne au projet d'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Baye de Clarens, conduit par l'Etat de Vaud ;
2. d'allouer à cet effet un crédit de CHF 250'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cette dépense à la fin de chaque exercice comptable ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 73 OUI, 0 NON et 1 abstention.

9.4 sur le préavis No 24/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 275'000.00 au maximum pour l'élaboration du projet d'exécution de la Grand'Place à Clarens (Rapp : M. Armin Gote) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort déclare que comme c'est son bureau d'étude qui a fait la conception initiale de ce projet il ne participera pas à la discussion et il retire sa carte.

M. le Président remercie M. Aubort et déclare que le Conseil a pris note de sa récusation.

La discussion est toujours ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux a sa Place du Marché, Clarens avait sa Grande Place.

C'était une place multifonction.

Le cirque, la gym, la fanfare, les pompiers, les moutons de notre berger et le bouilleur de cru. Pour les Clarensois c'était un lieu de rencontre. Tous les enfants y ont joué sous l'œil bienveillant d'un parent.

Cette place va revenir par servitude au domaine public. Une étude est-elle nécessaire ? Non, il suffit d'enlever le treillis à poules pour retrouver notre Grande Place.

Le groupe UDC votera non à ce préavis. Merci ».

La discussion est toujours ouverte.

Mme Anne Saito déclare que le groupe des Verts tient à dire qu'il est content de ce projet. Certes on peut toujours imaginer un projet plus idéal, mais il a le mérite d'assainir cette place, de la rendre beaucoup plus agréable et aussi multifonctionnelle.

Mme Saito tient à souligner ici qu'avec le réchauffement climatique qui nous arrive dessus à grande vitesse, il va être de plus en plus important d'avoir des espaces verts

dans le milieu urbain, avec des arbres, pour essayer de supporter ce réchauffement. Donc le groupe des Verts est positif face à ce projet.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger croit qu'effectivement qu'il y a très longtemps que cette place est attendue, donc de ce point de vue il aimerait remercier la Municipalité, et il aimerait presque la remercier d'avoir finalement concrétisé l'idée ou la promesse d'une tout autre Municipalité, puisque c'est une promesse qui est tellement vieille qu'à cette époque-là la Municipalité n'existait même pas, puisque c'était la Municipalité du Châtelard.

Quelque part, M. Staeger a envie de dire que c'était le moment, mais il a aussi envie de dire bravo et merci.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit de l'élaboration du projet d'exécution de la Grand'Place à Clarens. Dans la continuité des zones 30 km/h et de la Maison de Quartier, les habitants de Clarens attendent cet important projet avec enthousiasme. Ils méritent un lieu de rencontre et d'échanges digne de ce nom. Si l'on ajoute encore le don d'un million de francs, tous les signaux sont au vert pour aller de l'avant et que ce projet soit une réussite.

Merci pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Armin Gote, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 24/2015 de la Municipalité du 5 juin 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 275'000.00 au maximum pour l'élaboration du projet d'exécution de la Grand'Place à Clarens,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude du projet d'exécution de la Grand'Place à Clarens ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 275'000.00 TTC au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 65 OUI, 7 NON et 0 abstention.

9.5 sur le préavis No 26/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.- au maximum pour la réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 107 du Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014 (Rapp : M. Bassam Degerab) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz voudrait juste rendre attentif le Conseil à deux aspects.

Le tout premier c'est que dans le rapport sur les débats de la commission, on voit que la question du passage pour piétons, soit sous forme d'un trottoir, soit sous la forme de marques au sol, a été évoquée. Il aimerait vraiment encourager la Municipalité à mettre en place le dispositif le plus efficace possible. Il regrette que l'on n'ait pas éventuellement même étudié de mettre un bout de trottoir, car même s'il y a peu de monde qui utilise ce tronçon, il faut rappeler qu'il est extrêmement dangereux.

C'est une zone dans laquelle M. Gétaz passe tous les jours, et il aimerait rendre attentif le Conseil sur le fait que si ce n'est pas cette fois-ci, il faudra qu'on l'évoque une autre fois, en tout cas la question du passage des piétons. Car il faut rappeler aussi que l'arrêt de Chamby est l'arrêt utilisé par tous les habitants qui habitent plus bas et qui descendent à pied, et M. Gétaz croit avoir déjà témoigné ici de cela. Il peut y avoir parfois des scènes aussi invraisemblables que des femmes avec des poussettes descendent cette route extrêmement dangereuse, et il faut absolument que l'on trouve des solutions.

Dans l'urgence M. Gétaz peut bien imaginer qu'il s'agit pour l'instant simplement de refaire le revêtement, mais il pense que l'on doit avoir en tête que l'on n'a pas fini de payer pour ce tronçon.

Le deuxième aspect, M. Gétaz aimerait le souligner, c'est la mise à l'épreuve que va subir le reste du tronçon, et cette partie montre bien qu'il y a des fragilités sur cette route, par le fait que l'on envisage toujours de faire descendre tous les camions qui excaveront le tunnel du MOB aux Avants, mais aussi pour les excavations de la clinique de Sonloup. Il faut donc que la Municipalité se préoccupe non seulement des réparations urgentes, mais que dans toute la mesure du possible elle essaie de faire stocker les matériaux dans les hauts de la Commune, plutôt que de laisser tous les camions descendre.

M. Gétaz rappelle qu'ils descendront avec du matériel et remonteront à vide, mais ensuite, en ce qui concerne la gare des Avants, ils descendront à vide et remonteront avec du matériel, puisqu'ils ramèneront toute la terre, si on laisse cette hérésie écologique avoir lieu.

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre Commune a mal à ses infrastructures, c'est à coup de rustines que l'on maintient nos chaussées. Les conduites enterrées eau, gaz, électricité perdent énormément de leur substance. Nous avons la palme d'or avec la mise en séparatif de nos égouts, il nous reste encore vingt kilomètres à mettre en séparatif, la conséquence ce sont des milliers de mètres cubes d'eau machinés à la station d'épuration du Pierrier.

Ces dernières années, nous avons investi plusieurs dizaines de millions dans les infrastructures du bas, Av. Rambert, Av. Belmont, Av. du Châtelard ainsi que les préavis de rattrapage.

Ce préavis, déposé par voie d'urgence de Fr. 380'000.- pour la route de Chaulin à Chamby, nous rappelle que nous avons aussi les hauts de notre Commune à adapter à l'augmentation du trafic, à l'augmentation du tonnage des poids lourds. Ces routes ont une centaine d'années, donc leur conception est totalement obsolète. Combien de kilomètres en avons-nous en attente de réfection, sachant qu'un mètre nous coûte Fr. 1'500.-.

Le groupe UDC demande en supplément de ces travaux, un marquage piétonnier en jaune.

Le groupe UDC votera oui à ce préavis déposé par voie d'urgence. Je vous remercie ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Bongard a entendu les propos de M. Emmanuel Gétaz et de M. Franco Meichtry. Pour sa part, M. Bongard aurait envie de s'opposer à ce préavis parce qu'il considère que c'est une erreur que l'on n'ait pas pris en compte la nécessité de favoriser la mobilité douce, à savoir pouvoir passer à pied sur cette route, à fort trafic il est vrai.

Maintenant, si la proposition de M. Meichtry pour un marquage piétonnier était prise en compte, et si la Municipalité pouvait se déclarer à ce sujet-là, pour sa part M. Bongard accepterait ce préavis.

La discussion continue.

M. le Municipal Christian Neukomm croit que cela a été clairement dit durant la séance de commission, la Municipalité est tout à fait ouverte à un marquage sur la route qui va être réfectionnée depuis les zones dont M. Gétaz a parlé jusqu'au centre de Chaulin. Cela a déjà été fait sur certains tronçons de la Commune comme entre Pallens et Pertit, sur simple demande d'habitants qui souhaitaient avoir un peu plus de sécurité. C'est donc une évidence que la Municipalité va rentrer en matière sur ce marquage.

Par contre, un problème qui risque d'arriver pour le marquage d'un passage piéton, c'est qu'il doit répondre à certaines normes et la Municipalité n'est pas certaine que les normes pourront être respectées, mais elle fera naturellement le nécessaire pour faire des comptages et le cas échéant de l'adapter aussi.

Par contre, la création physique d'un trottoir avec une bordurette ne semble pas possible vu le gabarit de la route et l'investissement plus que conséquent que cela suppose.

Enfin, le trajet qui n'est pas réfectionné entre Chaulin et Fontanivent fera l'objet d'un prochain préavis, puisque la Municipalité doit aussi s'y attaquer en terme de canalisation. On est aussi sur un réseau qui est en bout de course, avec une route en très mauvais état. M. le Municipal Christian Neukomm pense que le fait de faire passer encore quelques camions pendant la réalisation du chantier de Sonloup va mettre définitivement à mal cette route, et il sera grand temps de la réfectionner dans les règles de l'art, dès la fin de ces travaux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bassam Degerab, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 26/2015 de la Municipalité du 24 juillet 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.- au maximum pour la réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 107 du Règlement du Conseil communal de Montreux du 4 décembre 2014,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection complète du tronçon supérieur de la route de Chaulin à Chamby ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 380'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans maximum ;

6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI, 0 NON et 0 abstention.

9.6 sur le rapport No 25/2015 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (Rapp : M. Patrick Aubort), rapport de minorité (Rapp : M. Alexandre Staeger) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Patrick Aubort tient à clarifier que la prise en considération de ce rapport a été refusée par la commission 5 voix contre 5, puisque la voix du président était prépondérante.

Il précise aussi que les amendements ont été élaborés par la commission et non pas par le président, mais simplement M. Aubort n'a pas trouvé la touche "commission" pour le préciser lors de la rédaction du rapport, mais c'est bien la commission qui a rédigé les 2 amendements.

La discussion générale est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Réglementer l'affichage politique en période électorale à Montreux, ceci simplement pour limiter la pollution visuelle. Où s'arrête la pollution visuelle et où commence l'indispensable publicité ? Mais est-ce bien nécessaire de réglementer, pour un sujet qui revient 2 fois 30 jours tous les 5 ans ? Cela vaut-il vraiment un règlement qui va préciser que cette affiche ne doit pas être là, mais 3 mètres plus loin, que cette affiche ne doit pas être là parce qu'elle est déjà là-bas ? N'oubliez pas que s'il y a règlement, il y aura aussi punition. Nous le groupe UDC n'en sommes pas convaincus, c'est pourquoi nous vous demandons de refuser ce postulat qui va contre la ligne « plus de liberté, moins d'Etat ».

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alain Imhof donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste estime que le projet municipal répond bien aux préoccupations soulevées dans le postulat de notre collègue et camarade Olivier Raduljica et qu'il représente une chance pour notre Commune de répondre à la problématique d'un affichage sauvage en pleine expansion.

En effet, les nouvelles techniques d'impression et leur support nous fournissent du matériel léger, facile à poser et cela pour un coût modique, pour les partis étant basés sur le militantisme.

La campagne pour les fédérales de cet automne nous donne déjà un avant-goût de ce qu'il se passera si nous n'harmonisons pas la pratique. Les affiches sont posées de plus en plus tôt et sont de plus en plus nombreuses.

L'avantage supplémentaire est que cela ne coûtera rien ni à notre Commune ni aux partis. Les panneaux ainsi que l'affichage étant pris en charge par la SGA, comme il a été expliqué en commission.

Ce rapport permet donc de répondre de manière efficace et économique à une pollution visuelle qui nuit à l'image de notre Commune.

Merci de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je pense que le projet que nous soumet la Municipalité, tel qu'amendé par la commission, apporte un progrès sensible.

J'évoquerai d'abord l'aspect esthétique. Bien sûr, les campagnes politiques font partie de la vie d'une commune et, dans ce domaine, une certaine tolérance est bienvenue.

Cela étant, il faut bien constater que, depuis que les panneaux en plastique ont remplacé les lourds et peu commodes panneaux de bois, le nombre d'affiches s'est multiplié. De plus, du fait de la généralisation du vote par correspondance, les campagnes se sont allongées, de deux semaines précédemment à nettement plus d'un mois.

J'ajouterai encore que l'affichage « sauvage » peut aussi nuire à la sécurité des usagers de la route.

Par ailleurs, je ne pense pas qu'une telle profusion d'affiches apporte quoi que ce soit au débat démocratique. Le nombre d'affiches qui seront posées dans les bas de la commune sur des panneaux officiels suffira pour rappeler aux citoyens qu'il y a des élections et leur faire connaître les listes en présence.

On évitera ainsi une coûteuse surenchère, ce qui libérera des moyens pour d'autres mesures de campagne plus substantielles.

Le projet présenté ne porte donc en rien atteinte à la démocratie tout en supprimant les désavantages liés à l'affichage sauvage.

Dans ce sens, je vous invite à accepter le rapport municipal tel qu'amendé par la commission.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet a eu de la peine à comprendre les arguments de M. Marcel Jost. Effectivement, pour une fois, le groupe Montreux Libre soutient pleinement la Municipalité et d'ailleurs la remercie pour cet excellent travail.

M. Privet croit que M. Jost n'a pas les mêmes agendas politiques que nous. Si on prend rien que cette année l'agenda politique et l'affichage politique à Montreux va être particulièrement chargé, et il est vrai que pour la ville de Montreux, sur le plan visuel, il est nécessaire de régler ce fléau.

Montreux Libre va donc soutenir la proposition municipale.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Depallens désire faire quelques commentaires sur le rapport de minorité que l'on a reçu très tardivement par email sauf erreur hier, et faire quelques remarques par rapport aux personnes qui n'étaient pas en commission, et apporter quelques précisions.

Premier point, M. Depallens lit dans le rapport de minorité : « Depuis l'introduction des panneaux sur support plastique, qui ont remplacé les lourds et peu maniables panneaux de bois, le nombre d'affiches posées lors des campagnes électorales a très sensiblement augmenté. Une telle débauche d'affiches n'apporte rien au débat démocratique. »

Il rappelle juste que le groupe signataire de ce rapport de minorité, à l'exception des Verts, c'était les partis qui ont pollué la ville lors des dernières élections complémentaires avec un nombre et une débauche d'affiches, donc M. Depallens ne comprend pas très bien l'incohérence entre le rapport de minorité et la dernière campagne électorale.

Deuxième point, il souligne et on s'en souviendra que : « Montreux doit son attrait non seulement à la qualité de ses nombreuses manifestations culturelles et sportives... – il se permettra de revenir sur d'autres préavis – mais surtout à son image », son image qui a été développée grâce justement à ces événements sportifs, culturels, etc., et tous ces événements ont commencé par faire de l'affichage. Il rappelle également qu'un certain nombre d'affiches du Montreux Jazz Festival se vendent aujourd'hui à un certain prix, ce sont aujourd'hui des pièces de collection, et que l'ensemble des événements sportifs ont commencé par faire de l'affichage. C'est quand même assez intéressant de voir qu'aujourd'hui des gens viennent visiter notre ville et qu'ils débarquent à Montreux grâce à l'affichage qui se faisait à l'époque.

Donc quand M. Depallens lit : « ...de soigner l'image d'une ville respectueuse de son passé... », il croit que son passé et son avenir sont dus à l'affichage et aux événements que l'on a organisés.

Troisième point, pour parler du « politiquement actif » de notre ville, et il l'avait déjà précisé lors de la campagne complémentaire, pour M. Depallens le mot politique au sens large du terme et la définition politeia renvoient à la Constitution et concernent donc la structure et le fondement d'une communauté, d'une société et d'un groupe, et pour lui tous les citoyens font de la politique. C'est-à-dire qu'une personne qui s'investit dans un club fait aussi de la politique.

Donc il pense que c'est important pour des citoyens de savoir qu'il y a des élections, qu'ils votent pour des gens qui vont les représenter, comme ils le font dans l'associatif, et pour M. Depallens ont fait tous de la politique.

Enfin, pour ce qui est des touristes qui viennent visiter la Suisse, qu'on lui permette de constater qu'ils ne viennent pas nous visiter pour nos affiches politiques, là il est complètement d'accord, sauf que si l'on est un peu renseigné sur les émissions de télévision qui passent aujourd'hui dans le monde, on parle souvent du miracle suisse, et un des sujets qui est traité dans ce miracle suisse, c'est la démocratie directe, et il pense que beaucoup de gens viennent aussi visiter la Suisse pour comprendre comment on fait avec les différentes communautés linguistiques, la manière dont les citoyens sont appelés au vote, etc.

Donc M. Depallens pense que la démocratie directe et nos panneaux font partie de notre folklore et que beaucoup de pays en fait nous envient sur ce point-là.

Et le dernier commentaire sur le rapport de minorité, avec un petit calcul qu'il a fait : 240 affiches divisées, dans le rapport, par 5 groupes. Mais à son avis aux prochaines élections on aura certainement 7 groupes, puisque l'on a un indépendant au sein du Conseil communal, qui aura le même nombre d'affiches que les autres partis, plus Montreux et ses villages suite à la dernière élection complémentaire, donc c'est 240 affiches divisées par 7 ce qui est égal à 34 affiches par parti, ceci divisé par 2 soit 17 pour la Municipalité, 17 pour le Conseil communal, M. Depallens pense que cela n'est pas suffisant.

Il invite donc le Conseil, au nom du groupe PLR, à refuser ce préavis.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Moins de pollution visuelle, plus de sécurité, des forces de travail disponibles pour militer et tout cela gratuitement, que peut-on demander de mieux ?

Oh que ce projet a bien évolué depuis sa mouture initiale... Celle-ci prévoyait une clé de répartition du nombre d'affiches selon les forces politiques en place. Inadmissible. Et la gratuité d'affichage ne s'appliquait qu'aux scrutins communaux. Ce qui aurait pu mettre à rude épreuve les comptes de certaines de nos sections.

Or les conclusions telles qu'amendées respectent l'équité entre tous les partis et nous permet de profiter de la gratuité d'affichage également pour les élections cantonales. Ce sont le travail de commission et les négociations menées par la Municipalité auprès de la SGA qui ont permis ces avancées fructueuses.

Pourquoi nous priver d'un tel cadeau pour apaiser l'affichage sauvage ? Pourquoi nous priver de cette solution qui nous permet de préserver l'image de notre Commune qui en est la carte de visite ? Je ne vois que des raisons positives de soutenir le projet Municipal en acceptant les conclusions du rapport telles qu'amendées.

Pour finir je m'inscris en faux quant aux soi-disant chiffres évoqués par le professeur de maths Depallens quant aux nombre d'affiches qui ont été posées, entre autres par notre parti.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger se permet quand même de défendre un petit peu son rapport de minorité puisque M. Yves Depallens l'attaque.

Premièrement sur le fait que les signataires, à part les Verts, du rapport de minorité, sont ceux qui ont posé les panneaux pendant la dernière campagne, il est vrai que le PLR n'a posé aucun panneau.

Finalement M. Staeger croit que tous les partis qui avaient un candidat à eux ont posé des panneaux. Donc là, le reproche lui semble quelque peu déplacé.

Deuxième chose par rapport au fait de respecter son histoire, il ne pense pas que si Montreux a une bonne réputation, et l'image qu'elle a au niveau international, ceci serait uniquement dû à l'affichage. Il pense que la beauté des paysages, la beauté

des monuments y est quand même largement pour quelque chose, ainsi que l'attrait créé par les manifestations.

Une ville où il y a des beaux monuments à voir, qui ne sont pas recouverts d'affiches et où il y a des manifestations intéressantes à suivre, est beaucoup plus attractive qu'une ville où il n'y a pas la réunion de ces deux éléments.

Tout cela pour dire que, de l'avis de M. Staeger, l'objectif de préserver l'image de Montreux est un argument prépondérant par rapport à la liberté d'afficher à tors et à travers son visage.

La discussion continue.

M. Christophe Privet tient à rappeler à son homologue directeur de campagne PLR, à savoir M. Yves Depallens - il sait qu'à présent ils partagent un peu les mêmes rôles - qu'il a peut-être oublié la campagne 2011 du PLR, particulièrement la campagne « Montreux a un incroyable talent », qui avait créé une affiche sur toute la longueur. Il rappelle aussi à M. Depallens que la course à l'armement a commencé suite à cet affichage qui, M. Privet le rappelle, était une F12 au bord de la route. Il s'agissait de trois cadres alignés l'un derrière l'autre, et il se souvient parfaitement que plusieurs de ses collègues, y compris Montreux Libre, se sont retrouvés dans des lieux dans la ville où il était devenu impossible de poser un seul panneau.

Alors M. Privet entend bien le reproche, il partage le fait qu'il y a une surenchère avec ces panneaux, et c'est la raison pour laquelle, au contraire de son cher collègue, qu'il trouve intéressant le rapport de minorité et la proposition municipale puisqu'elle va stopper cette course à l'armement.

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Bassam Degerab va faire court. Il a entendu tous ses collègues de gauche, de droite, même certains qui ont fait l'éloge du comportement des Verts avec la pose de leurs panneaux, mais il voudrait simplement rappeler ici qu'il faut essayer de passer outre l'intérêt électoral de chaque parti, de faire appel au bon sens. C'est quand même la Municipalité qui a proposé cette solution et si l'on a toujours fait confiance à la Municipalité, tous bords confondus, dans la majorité de ses choix, autant s'aligner et accepter cette proposition qui est celle de la Municipalité.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf relève que le groupe PDC n'est plus représenté dans le Conseil communal, mais s'il était membre du PDC, s'il était M. Claude Béglé, et bien il voterait pour le rapport de majorité déposé par son collègue Aubort.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président rappelle qu'il y a deux amendements qui ont été proposés par la commission. Le premier amendement concerne le point 2 des conclusions. Il propose que M. le président-rapporteur lise ce premier amendement.

M. Aubort donne lecture du 1^{er} amendement :

« De prendre acte que la répartition des affiches à disposition sera faite proportionnellement au nombre de listes déposées et à raison, si nécessaire, de moitié pour l'organe délibérant et de moitié pour l'organe exécutif ».

La discussion est ouverte sur ce premier amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur ce premier amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce premier amendement par 67 OUI, 6 NON et 2 abstentions.

Il y a un deuxième amendement dans ce rapport qui concerne le point 3 des conclusions et M. le Président Lionel Winkler demande à M. le président-rapporteur de lire ce deuxième amendement.

M. Aubort donne lecture du 2ème amendement :

« De prendre acte que cette proposition porte sur les élections communales et cantonales, ainsi que sur les votations communales ».

La discussion est ouverte sur ce deuxième amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le vote est ouvert sur ce deuxième amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce deuxième amendement par 74 OUI, 4 NON et 0 abstention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Patrick Aubort, président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 25/2015 de la Municipalité du 5 juin 2015 au Conseil communal relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. De prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Olivier Raduljica pris en considération le 25 avril 2012 « concernant l'affichage politique en période électorale » ;
2. De prendre acte que la répartition des affiches à disposition sera faite proportionnellement au nombre de listes déposées et à raison, si nécessaire, de moitié pour l'organe délibérant et de moitié pour l'organe exécutif.
3. De prendre acte que cette proposition porte sur les élections communales et cantonales, ainsi que sur les votations communales.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 41 OUI, 37 NON, 0 abstention.

M. Tal Luder pose la question de savoir si c'est un choix personnel de M. le Président Lionel Winkler d'avoir désactivé la caméra poursuite sur les orateurs ?

M. le Président répond que c'est un choix personnel.

9.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet : « Mise à jour du préavis No 21/2004 sur la politique culturelle de la Ville de Montreux » (Rapp : M. Olivier Gfeller).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

On peut avoir un vote divisé tout en ayant débattu avec respect et sagacité. Cette commission en est la preuve. Je remercie mes collègues pour la bonne atmosphère qui a régné durant nos travaux.

Une majorité de la commission partage le questionnement du postulat et demande une information complète sur l'application du préavis 21/2004 et la politique culturelle à Montreux.

Certes il ne s'agit pas de remettre en cause la Municipalité pour les difficultés rencontrées récemment. Certes les échanges en commission ont été riches. Mais la commission se souvient que nous allons devoir prendre prochainement des décisions délicates concernant la culture ces prochains mois. Des zones d'ombre demeurent.

Or il faut que nous puissions nous prononcer sereinement et en toute connaissance de cause. La transparence s'impose donc. C'est principalement pour cette raison que nous vous demandons d'accepter le postulat ».

La discussion est ouverte.

M. Christian Bécherraz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste suivra les conclusions de la commission et acceptera ce postulat. La vie culturelle de la Commune traverse une période d'incertitudes. Les autorités doivent jouer la transparence et informer le Conseil communal et les citoyens sur la situation. Nous aurons des décisions difficiles à prendre ces prochains temps dans le domaine culturel. Les informations demandées par le postulat nous permettront d'aborder plus sereinement ces échéances à venir.

Par ce vote, nous ne remettons pas en cause les orientations du préavis 21/2004. Nous voulons avoir plus de renseignements sur certaines questions encore en suspens. Par exemple concernant le pour-cent culturel. C'est un principe auquel nous tenons beaucoup. Il répondait à l'époque à une proposition socialiste. Pourquoi les buts du pour-cent culturel ne sont-ils pas atteints ? Nous devons avoir des réponses circonstanciées en la matière et non des discours vaporeux.

Les socialistes vous invitent à voter oui à ce postulat ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet, en premier lieu, tient à remercier vraiment sincèrement le président-rapporteur pour la qualité de son rapport, et pour son intervention dont M.

Privet n'était pas au courant. Cela va permettre de raccourcir déjà un petit peu son intervention, il va reprendre son texte et en supprimer une petite partie.

Comme le relève le rapport, que les choses soient bien claires, l'objectif de M. Privet n'est pas de remettre en cause le préavis 21/2004, mais bel et bien de tirer un bilan après 11 ans, et de cette façon obtenir une vision plus claire dans la suite de son application future.

Il en veut pour preuve qu'entre deux aient émergé par exemple, au sein de la Commune, ce que l'on appelle aujourd'hui les trois géants culturels, qui sont devenus, on peut le dire très clairement, une force de frappe sur le plan culturel pour la ville de Montreux. Et on l'a bien compris, au travers de la commission, que l'on souhaite aussi leur donner la parole et la possibilité de pouvoir éventuellement et si nécessaire influencer la politique culturelle de la ville. Raison pour laquelle, sauf erreur de sa part, dernièrement ils ont délégué un de leur membre - donc il parle ici des trois géants culturels - pour siéger au sein du Conseil de fondation de la Saison culturelle. Rien que cette partie-là démontre que sur cette partie de la culture les choses évoluent extrêmement vite.

Il en va de même pour la concurrence. Aujourd'hui deux grands producteurs musicaux ou de spectacles ont émergé, comme la société Opus One ou Live Music. On a vu, au travers de l'ensemble des articles parus sur la Saison culturelle, que ces derniers semblent moyennement voire peu apprécier notre politique sur l'accès à nos salles. Ce qui nous ramène indirectement à notre Centre des congrès, le 2m2c, sur lequel prochainement on va devoir se déterminer en termes d'investissements, qui vont permettre de continuer à accueillir des spectacles.

C'est tout cet ensemble de points, dont M. Privet a fait ici un court résumé, qui démontre la nécessité de quand même tirer un bilan.

Il est vrai que le département a été repris dernièrement par le nouveau Municipal et peut-être, de ce fait, le postulat de M. Privet est mal tombé, tous les renseignements n'étant pas encore là, mais il ne pense pas que pour la Municipalité le problème se trouve dans un manque de temps pour rendre un rapport au Conseil communal sur le futur de la politique culturelle. Si c'était le cas, M. Privet s'engage ce soir, en Commission des finances, dès le mois de novembre, à déposer un amendement pour débloquer un poste supplémentaire au département de M. Piemontesi, ce qui, il en est convaincu, permettra de pouvoir répondre à son postulat.

Donc l'idée c'est de pouvoir rendre un rapport et que le Conseil puisse en prendre connaissance, et puisse par la suite estimer si on suit parfaitement la politique culturelle mise en place en 2004.

M. Christophe Privet invite ses chers collègues du Conseil à, bien entendu, accepter la prise en considération de ce postulat et demander un rapport à la Municipalité.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Juliane Baumann donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je tiens à remercier l'ensemble des commissaires ayant participé à cette séance ainsi que la Municipalité pour ses explications et réponses sur ce vaste sujet.

Le groupe UDC est conscient du travail important fourni par notre exécutif afin de pérenniser et d'améliorer d'une manière optimum la politique culturelle de notre commune.

Pour notre force politique, il est temps de tirer un bilan exhaustif sur le passé permettant ainsi à la Municipalité de nous faire part de sa vision concrète projetée pour le futur de la vie montreuusienne.

Le groupe UDC à son unanimité soutiendra donc ce postulat visant à une mise à jour du préavis 21/2004.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

Mme Anne Saito, à la lecture du texte que l'on a sous les yeux, déclare que le groupe des Verts se sent mitigé car il constate que le bilan est certes positif au bout de 11 ans, la transparence, après la démission du directeur de la Saison culturelle, est améliorée suite à ce rapport et que l'on obtient une certaine vision de la culture, mais par contre le groupe des Verts reste lui aussi sur sa faim par rapport à l'application de ce fameux pour-cent culturel, et par rapport à l'accès aux chiffres concernés à disposition de la Commission des finances.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions.

CONCLUSIONS

La commission vous invite, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter le postulat demandant une mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux.

Le vote de la commission est de 5 OUI, 3 NON, 2 abstentions, 0 bulletin blanc.

On passe au vote sur la prise en considération ou non du postulat. Pour mémoire, M. le Président Lionel Winkler rappelle que celles et ceux qui acceptent la prise en considération appuient sur le "+", celles et ceux qui refusent appuient sur la touche "-", et celles et ceux qui s'abstiennent sur la "x".

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat par 48 OUI, 23 NON, 6 abstentions.

10 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

10.1 No 27/2015 relatif à l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 110'000.- ainsi que d'une subvention exceptionnelle de CHF 150'000.- par an pour 2015 et 2016, à financer par crédit budgétaire complémentaire en 2015 et par le budget ordinaire en 2016, en faveur de la consolidation des développements réalisés par le Montreux Comedy Festival et de son internationalisation (date de la commission : le lundi 14 septembre 2015 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Emmanuel Gétaz note qu'il faut bien se rappeler de la composition de la commission qui peut être lue sur le tableau qui est projeté, et qu'il en sera le

président, raison pour laquelle il demande aux membres de la commission de le rejoindre en fin de séance du Conseil pour une question d'organisation. Par ailleurs il profite d'avoir le micro pour lire la prise de position préalable de Montreux Libre.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre a analysé avec une grande attention le préavis relatif aux subventions demandées en faveur du Montreux Comedy Festival.

En vue du travail de la commission, nous souhaitons relever quelques points, et demander que quelques documents et informations soient préparés et transmis à la dite commission.

De plus Montreux Libre considère que l'évolution du Montreux Comedy Festival doit faire l'objet d'un vrai débat.

En effet, de plus en plus, ce festival s'oriente vers une activité principalement audiovisuelle et de présence sur les réseaux sociaux, même si le public y reste présent et très important, il faut le souligner.

Comme on peut le constater par les chiffres donnés dans le préavis, la part de la billetterie est prévue en baisse à l'avenir, pour passer sous les 10% des recettes totales du festival. Ceci est un signe qui interpelle.

La billetterie sera donc, à l'avenir, une variable d'appoint, plutôt qu'un centre de profit principal sur lequel le festival pourrait s'appuyer.

Les deux principaux centres de recettes sont, ou seront plutôt désormais la Commune et la télévision.

Ceci donne l'impression que, de plus en plus, le Montreux Comedy Festival est une forme moderne de Rose d'Or de l'Humour, ceci dit sans caractère péjoratif et en rappelant qu'il y a effectivement toujours aussi du public, mais selon moi c'est un peu l'impression que cela donne.

En soi, cette évolution n'est pas forcément à déplorer, mais au vu du soutien communal extrêmement élevé demandé, il nous paraît nécessaire que la commission soit au clair sur les objectifs futurs du festival et sur ses priorités.

Par conséquent, nous demandons que la commission puisse notamment disposer d'une copie du contrat liant la Fondation du Festival à la société Grégoire Furrer Productions, puisque c'est celle-ci qui assure l'exploitation audiovisuelle des captations du Montreux Comedy Festival et qui a investi dans les nouveaux projets, à hauteur de Fr. 100'000.- selon le préavis. Je me suis permis d'ailleurs de demander directement à M. Furrer s'il acceptait le principe de transmettre ce document ce qu'il m'a confirmé.

La Commune étant appelée, suivant le préavis, à investir de son côté Fr. 300'000.- en deux ans pour des projets à risque quant à leur succès à long terme, il est indispensable que nous puissions avoir une vision claire de la manière dont ces nouvelles activités, coûteuses, s'organiseraient.

Relevons que le poste budgétaire des recettes générées par les droits télévision, qui devrait être plutôt à la hausse si les nouveaux projets fonctionnent, est prévu nettement à la baisse.

Il sera nécessaire que la commission puisse comprendre pourquoi, au vu des investissements envisagés (ou déjà engagés pour Grégoire Furrer Productions), il n'est pas prévu que les recettes de droit télévision augmentent, au lieu de diminuer.

Nous souhaitons également que la Municipalité produise la liste complète des subventions ou aides directes et indirectes dont bénéficie le festival.

Les aides directes sont mentionnées dans le préavis, mais les aides indirectes n'y apparaissent pas. Un document complet devrait donc être présenté par la Municipalité, en commission.

Un autre aspect devrait être clarifié : une partie importante de la subvention de Fr. 110'000.-, demandée au titre de crédit budgétaire complémentaire, concerne en fait le subventionnement désormais en direct des deux soirées du festival qui étaient précédemment soutenues au travers de la Saison culturelle et de son budget.

Montreux Libre apprécie cette clarification et ce surplus de transparence, mais se demande ce qu'il advient dès lors des montants de subvention des deux soirées que la Saison culturelle "récupère".

Puisque la Saison culturelle ne participe plus financièrement à soutenir deux soirées du Montreux Comedy Festival, les montants qu'elle ne dépense pas seront-ils investis pour produire d'autres soirées, ce qui augmenterait le risque général de la Saison et l'offre totale des soirées à Montreux, ou cet argent devrait-il plutôt être déduit des subventions à la Saison culturelle à venir ?

Certes, la commission devra rester concentrée sur le préavis, mais on voit bien ici le lien immédiat qu'il y a avec la Saison culturelle.

Montreux Libre souhaite que la Municipalité soit prête à répondre à ces questions, puisque la demande du préavis pour Fr. 110'000.- augmente les dépenses totales de subventions culturelles pour 2015, en utilisant le mécanisme d'un crédit budgétaire complémentaire. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que le groupe socialiste a accueilli très fraîchement ce préavis. Nous sommes pour l'heure loin d'être convaincus. Nous estimons ce préavis très léger et insistons sur le fait que nous aurons besoin que de solides arguments nous soient présentés en commission, notamment sur la vision à long terme, et il rejoint son préopinant pour demander que la convention entre la Fondation du Montreux Comedy Festival et la société GFProductions soit remise aux commissaires.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

Mme Irina Gote déclare que son intervention porte surtout sur le fait qu'en sa qualité de Présidente du Conseil de fondation du Montreux Comedy Festival, elle va retirer sa carte pour le débat d'aujourd'hui et les discussions préalables d'aujourd'hui et les débats futurs, et qu'elle ne participera ni à la discussion, ni au vote.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Irina Gote et déclare que le Conseil a pris note de sa récusation.

La discussion est toujours ouverte.

M. Florian Despond, après tous les documents qui ont été demandés pour être transmis à la commission pour son travail, croit que l'on pourrait profiter de la présence ce soir du directeur du Montreux Comedy Festival, et peut-être l'inviter, en début de séance de commission, pour qu'il puisse exposer son point de vue par rapport à ce sujet.

M. Despond pense que c'est intéressant d'avoir aussi les personnes qui travaillent pour ce Festival, et pas seulement les documents.

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les grands événements culturels font partie intégrante du patrimoine de notre ville. Ils permettent d'animer le 2m2c et de le remplir plusieurs jours par an. Ils attirent régulièrement du public dans notre ville, dopent son industrie hôtelière, créent de l'emploi et permettent un rayonnement médiatique international important, c'est principalement vrai d'ailleurs pour le Comedy festival.

De nombreux préavis ont déjà, par le passé, traité de ces événements culturels et si on peut parfois s'interroger sur la récurrence de préavis culturels, il faut se rappeler que les préavis sont en général limités dans le temps et font l'objet de bilans réguliers pour vérifier que les objectifs sont bel et bien atteints. Il n'y a donc rien d'anormal de revenir sur la question du Comedy Festival puisque il était au bénéfice d'un préavis courant jusqu'à fin 2014.

Ceci d'autant plus que le préavis proposé ce soir couvre deux objets :

Premièrement, mettre en conformité les aides que la Commune consent pour soutenir la location du 2m2c. Actuellement le Comedy Festival est soutenu, pour deux de ses soirées, par la Saison culturelle. Par souci de transparence la Municipalité propose ici de changer cela et de prendre en charge directement la location du Centre des congrès pour y permettre le déroulement du festival, comme elle le fait pour le Montreux Jazz, le Septembre musical et le Choral Festival. Cela va donc dans le sens d'appliquer les mêmes règles de financement pour l'ensemble des acteurs culturels.

Deuxièmement, il s'agit de soutenir le développement du festival.

La commission posera sans nul doute toutes les questions nécessaires pour bien comprendre le projet du festival.

Mais pour ma part je peux comprendre qu'il faille sans cesse innover pour garder l'attention du public, des sponsors et des médias. Le monde change à une vitesse folle et cela paraît évident que les sponsors d'hier et d'aujourd'hui ne seront pas les mêmes que ceux de demain et qu'une phase de transition, c'est-à-dire d'investissement soit nécessaire.

Attention, l'argent public n'est pas un oreiller de paresse. Il doit permettre d'aller chercher des investissements privés. C'est le cas du Comedy Festival. Pour CHF 1.- investi par la Commune de Montreux, CHF 6.- viennent du privé ou d'autres canaux, ce qui est un ratio parfaitement sain. Je souhaite des débats fructueux à ce sujet à la commission et vous remercie de votre attention ».

La discussion continue

M. Grégoire Furrer tient à dire qu'évidemment il ne participera pas aux débats et qu'il retirera sa carte au moment du vote, mais comme l'on ne va pas voter ce soir, il peut laisser sa carte dans son bel étui.

M. le Président remercie M. Furrer et déclare que le Conseil a pris note de sa récusation future.

La discussion est toujours ouverte.

M. Emmanuel Gétaz désire simplement répondre à M. Florian Despond et lui dire que l'invitation qu'il a faite aux membres de la commission de le rejoindre à la fin de ce Conseil, concerne justement cette question d'invitation éventuelle de personnes dans le cadre de la commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence ML : M. Emmanuel Gétaz

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Olivier Blanc, Yves Depallens, Florian Despond, Alain Imhof, Ahmad Jahangiri, Franco Meichtry, Bernard Schmid, Michel Zulauf.

M. le Président Lionel Winkler ouvre la discussion sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11 DÉVELOPPEMENT DES MOTIONS ET DES POSTULATS

M. le Président rappelle que deux titres de postulats ont été déposés aujourd'hui. Le premier émane de Mme Irina Gote et il sera développé lors de la prochaine séance du Conseil.

Le deuxième postulat émane de M. Daniel Manzini, et M. le Président lui demande s'il souhaite le développer ce soir ? Ce qui est le cas.

11.1 Postulat de M. Daniel Manzini : Traversée de Clarens par la Rue du Lac : « Entre incohérence et incompréhension ».

M. Daniel Manzini donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La traversée de Clarens en voiture, depuis le bas de la Rue du Port jusqu'au dépôt des VMCV, s'apparente à un long chemin de croix. Les nombreux feux de signalisation, trop souvent rouges, ainsi que le trafic généré par les rues perpendiculaires à la route du Lac, péjorent le transit par Clarens entre Montreux et Vevey.

Concrètement, depuis le restaurant du Maï Thai, nous sommes simultanément confrontés aux feux du bas de la rue du Port, puis à ceux de la rue Gambetta, de la Rue du Léman, de l'avenue des Pléiades, de la Rue du Grammont, de l'avenue Jean-Jacques Rousseau et pour faire court, à ceux du Chemin du Pierrier, juste avant les locaux de Police Riviera.

Il n'existe aucune zone verte. Il n'est pas rare de démarrer au feu de la rue du Léman avant d'être stoppé 50 mètres plus loin par le feu de la rue du Grammont, puis par

celui de l'avenue Jean-Jacques Rousseau avant de terminer son pendum par celui du Chemin du Pierrier.

Cerise sur le gâteau, l'intersection à hauteur de la station d'essence Tamoil.

Les véhicules qui remontent de la place du Pierrier pour se rendre à l'école professionnelle, par exemple, se retrouvent à un feu rouge 10 mètres après avoir démarré de la rue du Torrent. Les voitures qui suivent se retrouvent souvent au beau milieu de la chaussée perturbant ainsi le trafic en direction de Montreux. Sans compter la sortie des véhicules de la station d'essence et les piétons qui se rendent à la plage du Pierrier.

Par le biais de ce postulat, j'aimerais des réponses précises aux questions suivantes :

1. La Municipalité de Montreux envisage-t-elle de prendre en compte le problème récurrent de la circulation dans la zone située entre la rue du Lac et l'avenue Mayor-Vautier, dans le bas de Clarens ?
2. Quelles sont les compétences de la Municipalité vis-à-vis de Sécurité Riviera ?
3. Un plan directeur des giratoires à réaliser sur la commune de Montreux existe-t-il ?
4. La situation actuelle répond-elle aux vœux émis par la population dans le cadre du projet de mobilité de CLARENSemble ?

D'autres interrogations demeurent en suspens. C'est pour toutes ces raisons que je souhaite que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de votre attention ».

M. le Président remercie M. Manzini pour le développement de son postulat. Selon la nouvelle procédure expliquée tout à l'heure, il ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat selon l'art. 103 du règlement du Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée le postulat est donc qualifié de recevable. Le postulant demande le renvoi de son postulat en commission pour la prise en considération ou non. Selon l'art. 102 du règlement du Conseil cette demande doit être appuyée au moins par 4 membres supplémentaires. M. le Président demande si 4 membres supplémentaires au moins appuient la demande du postulant pour le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Ce postulat sera donc envoyé en commission pour prise en considération ou non.

12 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

12.1 Interpellation de M. Marcel Jost qui a pour titre : « L'arrivée des réfugiés à l'abri PC de Vinet à Clarens ».

Il y a tout d'abord une réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. Marcel Jost intitulée "Daillens ou Montreux, même combat" qui a été annexée à l'ordre du jour.

M. le Président donne la parole à M. Jost s'il le souhaite, ce qui n'est pas le cas.

On a reçu trois interpellations ce soir. La première émane de M. Jost et elle a pour titre : « L'arrivée des réfugiés à l'abri PC de Vinet à Clarens ».

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le lundi 31 août, séance d'information au collège de Clarens, organisée par le Conseil d'Etat et l'EVAM, sur l'arrivée des réfugiés le lendemain. Curieux non ! La veille de l'arrivée on fait une séance d'information. Personnellement il me semble que par politesse la séance aurait pu avoir lieu avant la veille de leur arrivée. Mais vous verrez, ceci est très bien calculé, simplement pour éviter les réactions et pour nous imposer, sans discussion, quelque chose qui a été rendu obligatoire par nos édiles.

Le soir de la séance, nous avons assisté à un numéro de cirque parfaitement orchestré pour qu'il n'y ait pas de réactions trop agressives ou même violentes. Si je prétends que c'est un numéro de cirque c'est parce que : les ténors arrivent, font leur numéro, quittent la scène en se congratulant, tel que : « *Vous voyez tout s'est bien passé, ils n'ont pas trop réagi, encore une fois cela s'est très bien déroulé, etc etc* ». Bref, comme les phoques au cirque. Ils entrent en scène, font leur numéro, s'applaudissent et quittent la scène.

Mais, Mesdames et Messieurs, la vraie réalité ce n'est pas ça. Nous sommes maintenant confrontés à ces réfugiés. Je me permets de vous le rappeler, ils sont environ 70 jeunes hommes que l'Etat a placés sous un collège, avec les problèmes que cela peut engendrer. Bien sûr, M. Leuba nous a certifié qu'il n'a jamais rencontré de soucis dans d'autres centres, mais ne peut pas nous garantir que nous n'en aurons pas. Pour moi c'est un peu faible. Il ne peut pas nous garantir non plus qu'il n'y a pas de terroristes dans ce groupe. Ce dernier point a quand même été traité de façon plus que légère. Notre sécurité mérite plus d'attention que cette simple réponse, « *je ne peux pas vous le garantir* ». Nous avons pu lire sur Facebook, signé par les intéressés eux-mêmes, vous savez ces gars habillés en noir qui égorgent et décapitent ces gars habillés en orange qu'on appelle des otages : « Parmi les réfugiés arrivés en Europe, il y a 4'000 terroristes ». Et bien moi je vous pose la question, combien sont en Suisse ?

Personnellement je ne mets pas ces affirmations en doute, ils sont capables de tout. Mais vous qui prônez l'ouverture, êtes-vous sûrs que ce n'est pas vrai ? Etes-vous sûrs que tous les réfugiés sont vraiment des réfugiés dignes de ce qualificatif, moi pas. Et je me répète, notre sécurité mérite plus que ces à peu près.

Comme le temps pour les questions était très limité, sans doute parce que plus on avance, plus les questions deviennent agressives, je me permets de vous soumettre quelques interrogations complémentaires :

Questions

- 1) Quelles sont les critères exacts pour bénéficier du qualificatif de réfugié et pour y être admis comme tel en Suisse ?
- 2) A Clarens, combien de temps vont-ils rester ?
- 3) A Clarens, nos autorités en la matière ont-elles déjà commencé à entendre les réfugiés ?
- 4) Ceux qui pourront rester, quelle sera leur avenir en Suisse ? Et combien de temps seront-ils dépendants de notre système social ?

- 5) Ceux qui ne pourront pas rester, combien de temps vont-ils rester après la décision, avant qu'ils ne soient expulsés ? Que va-t-il être entrepris pour les faire partir rapidement ?
- 6) Combien nous coûte ce centre improvisé ?
- 7) Et, à Montreux, combien avons-nous de réfugiés de précédents arrivages et que sont-ils devenus ?

Mesdames et Messieurs, je comprendrais qu'une réponse ce soir n'est pas forcément possible, aussi une réponse écrite fera très bien l'affaire.

Merci pour votre attention et vos futures réponses ».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare à M. l'interpellateur qu'il sera effectivement répondu par écrit puisque visiblement il est coutumier du fait, depuis quelques dépôts d'interpellations, que les questions de M. Jost ne relèvent aucunement des compétences de la Municipalité, ni du niveau communal.

Il y sera donc répondu, il n'y a aucun souci. La Municipalité cherchera les informations auprès évidemment des autorités cantonales et fédérales concernées, et espère pouvoir les avoir d'ici la prochaine séance, mais M. Jost comprendra que comme pour celles des CFF qui, lors de l'accident de Daillens, ont pris un peu plus de temps pour être livrées ce soir.

Mais le Syndic Laurent Wehrli croit qu'il faut être ici très clair, toutes les questions de M. Marcel Jost ne relèvent absolument pas du niveau ni municipal, ni du Conseil communal, néanmoins là aussi la Municipalité recherchera l'information afin de répondre à ses questions.

Il ose penser par ailleurs que le groupe UDC, respectivement le parti, ayant un groupe important au Grand Conseil vaudois, de telles questions pourraient être aussi relayées, si ce n'est même au niveau fédéral, dans le cadre du "stufengerecht", si on permet à M. Laurent Wehrli d'utiliser un petit terme alémanique, à savoir de poser la question au bon niveau.

Par ailleurs, que M. Jost permette quand même à M. le Syndic Laurent Wehrli - et il croit ici être en phase avec la vision de l'UDC dans le respect des autorités - qu'il lui apparaisse à tout le moins un peu délicat d'évoquer M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba comme un phoque de cirque, mais là aussi il laisse M. Jost libre de ses propos.

Mais ce soir M. Laurent Wehrli tient néanmoins à remercier toutes les habitantes et tous les habitants de Clarens qui se sont déplacés à cette soirée d'information, soirée d'information évidemment délicate. C'est une surprise, au-delà des quelques 500 réfugiés que l'on accueille régulièrement dans la Commune de Montreux, le fait de devoir ouvrir un ouvrage protégé de la protection civile, c'est un élément qui peut évidemment surprendre, qui peut inquiéter et il croit qu'il ne s'agit en aucune manière de bafouer ces inquiétudes, de balayer ces questionnements qui se sont posés durant cette soirée.

M. Laurent Wehrli croit au contraire que cela a été une belle occasion de pouvoir échanger, de pouvoir répondre de façon tout à fait concrète, en particulier sur les mesures sécuritaires mises en place par la volonté de la Municipalité en collaboration avec le Conseil d'Etat et les services cantonaux concernés, plus directement Sécurité Riviera et la Police cantonale, mais sur aussi les questions d'accompagnement, les questions de prise en charge de ces personnes, ceci dans un contexte, sans du tout

faire de l'émotionnel ce soir, de rappeler quand même et d'évoquer – M. Laurent Wehrli pense que toutes et tous lisent les journaux et regardent la télévision – dans un contexte que l'on peut à tout le moins qualifier de délicat et sur lequel il faudrait peut-être prendre aussi le temps de s'attarder avec quand même peut-être aussi un peu d'émotion et surtout un peu d'humanité.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne fait pas cela pour l'applaudimètre. D'abord il y croit et il y croit au nom de la Municipalité. Il s'agit évidemment de prendre cette notion de la surprise d'un abri de la protection civile, sous une école, ce sont des éléments fondamentaux. Et la maman qui s'est exprimée durant cette soirée, en disant : « Mais qu'est-ce qui va se passer pour mon enfant ? Je viens de le mettre dans les classes ici, que va-t-il se passer ? », et il croit que l'on ne peut pas, encore une fois, balayer cette inquiétude. On doit être très clairement ni dans l'angélisme ni dans l'ultralisme, si on lui permet ce néologisme.

Très clairement, dans ce sens-là, on doit prendre en charge cette situation. M. Le Syndic Laurent Wehrli remercie les services communaux et régionaux pour les mesures qui ont pu être prises, dans des délais extrêmement brefs. M. Jost regrette le délai pour cette séance d'information, mais M. Laurent Wehrli signale que l'abri a été réquisitionné globalement 5 jours avant la séance d'information, et il a fallu le préparer, organiser la séance d'information, inviter les gens à y venir, c'est la raison pour laquelle cette séance a eu lieu lundi soir et l'ouverture formelle du centre le mardi. Elle a d'ailleurs été décalée puisque dans un premier temps, ils auraient dû ouvrir même le vendredi, voire le samedi.

Il remercie les habitantes et habitants de Clarens qui se sont intéressés à cette question, qui ont osé venir poser leurs questionnements, leurs interrogations, leurs inquiétudes, merci aussi à celles et ceux qui, durant cette soirée, ont aussi apporté une valeur ajoutée aux réponses données par les autorités, en particulier plusieurs personnes vivant déjà à Clarens et qui étaient dans un sens d'ouverture et d'évoquer la possibilité de faire cela en toute intelligence.

Réaliser aussi, et cela a été l'occasion de dire ce que l'on savait déjà, avec les problèmes évidemment de suivi entre Police et Justice, mais M. le Syndic ne veut faire le procès de personne ici ce soir, que les quelques problèmes de deals que l'on a dans ce quartier c'est un problème, c'est vrai, c'est une problématique et une préoccupation. A tout le moins, les renforts de sécurité dans ce quartier ont permis de calmer cette situation, si ce n'est peut-être de la déplacer un peu, mais en tout cas d'essayer de continuer à la prendre en charge dans une prise en charge globale qui va jusqu'au niveau des décisions que la justice prend.

Encore une fois, parce que M. le Syndic Laurent Wehrli est bien conscient qu'il ne répond pas à l'interpellation au gré des questions que M. Jost a posées, déclare que la Municipalité cherchera les informations. Il remercie les quelques 80 bénévoles qui se sont déjà inscrits auprès de la Commune et de l'Evam pour accompagner cette situation et faire en sorte, encore une fois, qu'elle puisse être gérée en bonne intelligence dans le respect des uns et des autres, à commencer par les personnes qui habitent dans la Commune de Montreux, mais à commencer aussi dans le respect de ces personnes qui ont vécu ou vivent, par la pensée, des situations extrêmement délicates, ce qui ne veut pas dire encore une fois de l'angélisme, mais sans aucun doute aussi une volonté de poursuivre la mission qui est donnée à la Suisse respectivement au Canton de Vaud dans le cadre de cet accueil.

Applaudissements de l'assemblée.

Cette interpellation a suscité une demande de parole, M. le Président donne la parole à Mme Anne Saito.

Mme Anne Saito a aussi participé à cette séance d'information, elle aussi comme M. Marcel Jost a été un peu frustrée que cela se passe dans un délai si court, mais elle a compris après coup.

Elle a aussi trouvé que le débat aurait mérité d'être plus long, et que différentes opinions se sont exprimées, mais ce qui la frappe beaucoup, chaque fois que l'on parle de réfugiés, de migrants, d'immigration, on fait un joyeux "melting pot".

Alors, bien sûr, si M. Wehrli parle de faire des demandes, des interpellations qui sont "stufengerecht", elle le suit complètement, par contre elle a le sentiment que notre Commune doit aller vers le citoyen en l'informant le plus possible, en donnant un espace de temps aux citoyens, à la population, de pouvoir s'exprimer et pouvoir poser toutes ces questions, parce que l'on a toujours peur de l'inconnu.

Mme Saito tient à dire qu'elle connaît assez bien le sujet parce qu'elle travaille à "Appartenances" qui est une association privée qui s'occupe de réfugiés et de demandeurs d'asile. Ce qu'elle relève par exemple, dans le communiqué de presse, c'est que l'on parle déjà de migrants. Migrants veut simplement dire des personnes qui quittent leur pays pour quelques raisons que ce soient. C'est un mot très large. La population à laquelle l'on a à faire ici ce sont des gens qui sont des requérants d'asile, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas encore un statut de réfugié, mais que certains vont être renvoyés. Donc, ils ont un statut qui est encore indéterminé et qui va être étudié par les autorités compétentes.

Mme Saito souhaite aussi dire que cela n'a pas du tout été fait à l'improviste. Elle a demandé à Mme Blatti, qui est la responsable de foyers de l'EVAM pour l'Est vaudois, à pouvoir visiter cet abri et Mme Saito a trouvé qu'il était très bien installé, très correct, et elle a été assez admirative de la rapidité avec laquelle cela a été fait.

Elle souhaite aussi dire que les gens qui s'occupent de ce type de populations ne sont pas des espèces de "Bisounours" ou des gens qui sont trop idéalistes. On travaille de concert avec l'ESAR, l'EVAM, le Secrétariat pour les réfugiés au niveau suisse, avec des avocats mais aussi avec les tribunaux le cas échéant, parce que tout le monde a à y gagner que l'on fasse la part des choses entre le bon grain et l'ivraie. Parce que l'on sait pertinemment que dans n'importe quelle population, que cela soit des requérants, ou que cela soit la population indigène, il y a toujours malheureusement un pourcentage de personnes malhonnêtes, qui commettent des actes délictueux voire du terrorisme.

Pour conclure, elle aimerait aussi dire que Clarens est un village où il y a eu beaucoup d'immigration et que dans les années soixante on a pu voir des étiquettes qui disaient "Interdit aux Italiens et aux chiens". Ceci pour dire que l'étranger est toujours une menace au départ et après coup on voit que l'on arrive à vivre en bonne intelligence. Sans compter qu'une partie de ces populations souhaite rentrer chez elle après les hostilités qui ont lieu dans leur pays. Elle s'arrêtera là pour ce soir.

La discussion est toujours ouverte.

M. Emmanuel Gétaz aimerait réagir à deux ou trois aspects de l'intervention de son collègue M. Marcel Jost.

Tout d'abord M. Gétaz peut bien comprendre que M. Jost a été déçu du manque de réactions négatives l'autre jour. Si la séance avait tourné au pugilat cela aurait été tout bon pour son parti.

Mais peut-être devrait-il se demander si ce n'est pas simplement que la très grande majorité, aujourd'hui dans ce pays, est sensible à l'horreur que vivent les réfugiés que l'on accueille. Voilà peut-être simplement pourquoi les gens n'ont pas réagi de manière si négative que cela.

Ensuite en ce qui concerne la comparaison entre un phoque et un Conseiller d'Etat, c'est une comparaison qui dans l'esprit est de la diatribe, et en confondant un être humain avec un animal on fait une sorte d'acte qui est regrettable, et M. Gétaz regrette que M. Jost se soit permis cette comparaison.

Quant à la garantie sur la sécurité, même en se levant le matin de son lit, M. Jost n'est pas sûr de sa journée, en tout cas pas à 100%.

Le président de l'UDC suisse a osé dire que la gestion de l'asile était aujourd'hui un chaos. C'est un pur mensonge, même le Conseiller fédéral UDC a dû le reconnaître. Il n'y a pas de chaos de l'asile aujourd'hui en Suisse. Il y a une situation qui est sur haute surveillance, suivie avec le plus grand sérieux et qui fait honneur, sans naïveté, à notre humanisme.

La discussion continue.

Mme Irina Gote va essayer de parler sans émotion, parce qu'il y a un certain nombre de raccourcis dans l'intervention de M. Marcel Jost qui la touchent personnellement.

Tout d'abord, par rapport effectivement à la comparaison que M. Jost s'est permise de faire entre nos autorités tant cantonales que communales, personnellement elle la trouve absolument indigne. C'est enfoncé la Municipalité qui a eu le courage de se déplacer in corpore et d'assister à cette séance d'information à la population, et qui a fait vraiment preuve de bonne volonté, qui a essayé d'apporter toutes les réponses à la population par rapport à ses préoccupations.

Mme Gote déclare à M. Jost qu'elle trouve que là il a quelque peu dépassé les limites de la courtoisie et de la bienséance que l'on s'efforce de pratiquer au sein du Conseil communal.

Le deuxième raccourci qu'a fait M. Jost, c'est celui que réfugié est égal à terroriste. Pour Mme Gote c'est un raccourci qui la touche personnellement et très profondément. Peut-être il ne connaît pas le parcours de vie de Mme Gote qui est arrivée à l'âge de 11 ans en Suisse en tant que réfugiée des pays de l'Est, et elle a eu l'énorme chance de pouvoir être accueillie par la Suisse. Et son engagement politique d'aujourd'hui se traduit par le fait qu'effectivement elle souhaite remercier la Suisse, pays d'accueil, par rapport à ce qu'elle a fait, par rapport au fait qu'elle a accueilli Mme Gote, et son engagement de tous les jours au niveau de la vie politique, la vie associative traduit cet attachement très fort à la Suisse, la Suisse terre d'accueil.

C'est tout ce que Mme Irina Gote souhaite dire pour le moment.

La parole est donnée à M. Marcel Jost pour clore ce sujet.

M. Marcel Jost pour répondre à certaines des remarques faites suite à ses remarques. Le problème n'est pas le bonus pour l'UDC s'il y a des bagarres, ce n'est pas cela du tout.

Deuxièmement, M. Jost n'a pas clairement cité des personnes en les traitant de phoques, il a dit que cela s'est passé comme un numéro de cirque, et il a fait une comparaison qui, si elle est malheureuse, si elle a choqué, il s'en excuse.

Troisièmement, M. Marcel Jost et Mme Irina Gote ont discuté ensemble une fois assez longuement, et il a bien compris son sentiment et il ne met pas les réfugiés sur un plan d'égalité avec les terroristes. Il n'a pas dit que les réfugiés étaient tous des terroristes, il a seulement demandé : « Etes-vous sûrs qu'ils sont tous des vrais réfugiés ? », parce que l'on ne sait pas qui arrive en Suisse dans ces wagons, et c'est cela le gros problème.

M. Jost est persuadé qu'il y a aussi ici une affaire de déstabilisation, et c'est tout ce qu'il avait à dire, il n'ira pas plus loin.

12.2 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la motion du 23 février 2005 sur la gestion des subventions (directes et indirectes) communales.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation :

« En date du 23 février 2005, la motion « pour une gestion efficiente des subventions (directes et indirectes) communales » était développée. Cette motion avait été déposée par Mmes Dominique Blazy Rime et Edith Willi ainsi que MM. Olivier Blanc, Wolfgang Martz et Gianmarco Tempesta. Donc une motion, à l'époque, très inter-parti s'il en est.

Cette motion demandait de mettre rapidement en œuvre quatre objectifs :

1. instaurer un inventaire permanent permettant de disposer d'une vue d'ensemble des subventions (transparence);
2. simplifier et unifier les règles et les critères d'attribution (cohérence);
3. assurer le suivi des fonds et examiner l'usage qui en est fait (sécurité);
4. et enfin prévoir des outils de gestion tel un champ de contrôle étendu (pour chaque subvention un suivi des objectifs atteints, etc.) des commissions de gestion et des finances à ce domaine.

Suite au rapport unanime de la commission, présidée par M. Pierre Rochat, la motion a été adoptée le 11 mai 2005 à l'unanimité, avec une intervention de M. Posternak, qui se disait favorable au principe véhiculé par la motion.

Dans le cadre des débats relatifs au postulat que j'ai déposé récemment au sujet de la transparence des subventions accordées aux manifestations, il n'a pas été fait mention de cette motion ni de sa mise en œuvre, alors que les deux textes demandent, me semble-t-il, la même chose en ce qui concerne la transparence en matière de subventions notamment aux manifestations – certes pas avec le même résultat au vote, je le concède volontiers.

Je souhaite dès lors savoir dans quelle mesure la motion de Mme Blazy Rime et consorts a été mise en œuvre et adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. A-t-il été répondu à la motion dont il est question ici ?
2. Si oui, comment ?
3. Le cas échéant, la Municipalité peut-elle nous expliquer en quoi elle estime avoir atteint, rapidement, les quatre objectifs poursuivis par la motion ?

4. En particulier, peut-elle nous décrire les outils de gestion, nouveaux et particuliers à la mise en œuvre de cette motion (pour chaque subvention un suivi des objectifs atteints), qui sont désormais à la disposition des commissions de surveillance ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité propose de répondre par écrit afin de pouvoir donner tous les éléments. Mais, très rapidement, il déclare qu'il a été répondu à la motion, et notamment de cela a découlé le règlement sur les subventions de la Commune de Montreux, qui n'existait pas précédemment et qui est, à tout le moins, l'outil majeur qui a permis de répondre aux quatre objectifs qui étaient fixés dans le cadre de la motion, notamment afin de simplifier l'unité des règles avec un seul règlement, ainsi que des formulaires types qui se déclinaient sur les différentes aides.

Donc par définition ces formulaires existent, la synthèse de ces formulaires, les montants, les inscriptions dans les lignes budgétaires, la comparaison d'année en année et de compte à compte, respectivement de budget à budget est disponible au travers des deux différents documents qui s'appellent Rapport de gestion annuel, Rapport de la Commission de gestion annuel, respectivement le préavis sur les comptes et le préavis sur les budgets.

Mais M. le Syndic va encore contrôler avec ses collègues des différents dicastères concernés. Formellement, il croit avoir très rapidement répondu aux quatre questions de M. l'interpellateur, mais cela va être vérifié et si jamais cela sera mis par écrit afin que les choses soient en toute transparence. Mais le règlement existe, il est appliqué et il permet de répondre aux différentes demandes de subventions, que cela soit dans le domaine culturel, sportif, individuel, puisque l'on a un certain nombre d'aides individuelles également dans la Commune.

12.3 Interpellation de M. Alain Imhof qui a pour titre : « Quid du plan de quartier de Chernex – centre ? ».

M. Alain Imhof donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, chers collègues,

Par la présente, conformément à l'art. 108 de notre Règlement, j'ai l'honneur d'interpeller la Municipalité sur la question suivante : « Quid du plan de quartier de Chernex – centre ? ».

En effet, les habitants de Chernex entendent beaucoup parler des modifications à apporter au centre de notre village, tendant notamment à la construction d'un EMS.

1. La Municipalité, dès lors, peut-elle nous renseigner sur l'état d'avancement de ce projet ?
2. Quelle est la collaboration de la Ville avec la Société de développement de Chernex, qui fait un travail exceptionnel dans ce village ?

Je précise que je me réjouis, à titre personnel, de l'arrivée d'un EMS à l'intérieur d'un village, et plus particulièrement de celui où j'habite, afin de maintenir la socialisation de nos aînés au sein de la population.

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse. »

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. l'interpellateur, cela permet à la Municipalité et à lui-même de donner quelques informations complémentaires au cas où certains ne seraient pas au courant du projet en cours.

Il s'agit effectivement d'un plan de quartier "Chernex village" qui sera essentiellement concentré sur la création d'un EMS, d'une crèche garderie, d'appartements protégés, d'un parking public qui servira, au besoin, aux structures que M. Neukomm vient de citer, ainsi que deux ou trois espaces pour des commerces nouveaux à Chernex.

Bien entendu, il est très important pour un village comme Chernex de continuer son développement, de permettre, comme le disait M. l'interpellateur, aux gens de Chernex de pouvoir peut-être aussi vivre tardivement à Chernex, et ne pas devoir s'expatrier pour finir sa vie dans un EMS.

Le promettant acquéreur de l'entier des parcelles est la Fondation Beau-Site, qui est actuellement en négociation avec un propriétaire privé et la Commune. La Commune va donc, très prochainement, c'est-à-dire avant la fin de l'année venir par devant le Conseil avec deux préavis, soit le préavis plan de quartier et le préavis de vente de la parcelle communale au promettant acquéreur afin de n'en faire plus qu'une seule parcelle constructible.

M. le Municipal Christian Neukomm rappelle que le projet est d'utilité publique, il est donc financé en grande partie par le Canton, et qui dit financement cantonal dit financement lié à une législature. Il se trouve que ce projet fait partie du projet PIMESM pour la législature en court, ce qui fait qu'elle devra avoir été quasiment finie à la fin de la législature, ce qui laisse peu de temps pour la réalisation et qui donne justement à la Municipalité et au privé l'envie d'aller maintenant rapidement sur le chemin de la réalisation de ce projet.

Donc la Municipalité s'en réjouit, et elle a levé aussi un certain nombre d'obstacles cantonaux, liés entre autres au Service du développement territorial, qui avait des exigences, au SIPAL qui en avait d'autres, et tous les signaux sont au vert pour pouvoir aller de l'avant et réaliser cet objet jusqu'à la fin de la législature 2017 cantonale.

En ce qui concerne la collaboration de la ville et de la Commune avec la Société de développement de Chernex, elle est comme la collaboration avec toutes les Sociétés de tous nos villages, elle est excellente. On se voit régulièrement, on partage beaucoup d'informations, on essaie de mettre les choses en commun. C'est une très bonne entente, M. le Municipal Christian Neukomm dirait même que c'est une entente cordiale et on est très content de pouvoir maintenir ce type de relation avec tous les présidents et tous les comités des villages, et il remercie ceux qui en font déjà partie.

M. le Municipal Christian Neukomm pense avoir ainsi répondu aux soucis de M. l'interpellateur concernant ce Plan de quartier.

M. Alain Imhof est satisfait de la réponse.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. le Président Lionel Winkler a quelques communications de service.

Il rappelle que 5 personnes doivent rendre leur carte de remplacement, et les remercie de ne pas oublier.

M. Jean-Daniel RoCHAT est prié de bien vouloir signer la feuille de présence.

M. le Président demande à chacun de récupérer les bouteilles en PET et de les mettre dans la poubelle adéquate qui est à l'extérieur de la salle.

Ne pas oublier de passer vers notre secrétaire pour l'inscription pour le dépouillement du 18 octobre, car on a besoin vraiment de beaucoup de monde.

Il rappelle aussi pour tous les intervenants de ne pas oublier de transmettre, dans la semaine, leurs interventions écrites sous forme électronique, notre secrétaire vous en remercie déjà vivement.

M. le Président Lionel Winkler tient aussi à remercier la technique pour son aide de ce soir. Il a remarqué que son ordinateur fatigue au bout d'un moment.

Il remercie les membres du Conseil pour la séance de ce soir et souhaite à toutes et tous une bonne rentrée dans leur foyer.

Il est 23h10, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexe : 1 correspondance